

# TABLE DES MATIERES

1.	ALLOCUTION D'OUVERTURE .....	2
2.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	5
3.	COMMISSION COMMUNICATION .....	7
4.	COMMISSION PREDATEURS ET DEPREDATEURS .....	11
5.	COMMISSION PETIT GIBIER.....	14
6.	COMMISSION MIGRATEURS .....	18
7.	COMMISSION ENVIRONNEMENT .....	23
8.	COMMISSION GRAND GIBIER.....	27
9.	RAPPORT MORAL .....	31
10.	VENEURS ET OPPOSANTS .....	33
11.	REFORME DE LA CHASSE FRANÇAISE.....	37
12.	RAPPORT FINANCIER.....	41
13.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	44
14.	VOTE DES RESOLUTIONS.....	45
15.	REPONSES AUX QUESTIONS SVP.....	51
16.	BILAN D'ACTIVITES DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ONCFS.....	54
17.	TROPHEE CHASSE DURABLE VENDEE .....	54
18.	REMISE DES DECORATIONS .....	58
19.	INTERVENTIONS DES PERSONNALITES.....	61
20.	ALLOCUTION DE CLOTURE.....	62



## 1. Allocution d'ouverture

Intervenant : Gilles DOUILLARD

Fonction : Président de la FDC85



Bonjour à toutes et à tous et bienvenue aux Sables d'Olonne pour notre traditionnel congrès annuel. J'ai l'honneur en ce jeudi 18 avril 2019 d'ouvrir avec vous, mes chers amis, la 97<sup>e</sup> assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée. Comme chaque année et comme le prévoit l'article 11 de nos statuts, je vous propose que le bureau de cette assemblée générale soit celui du Conseil d'Administration : David MARCHEGAY le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Léopold PIETERS le 2<sup>e</sup> Vice-Président, Patrick HUBERT le Secrétaire Général, Michel DERIEZ le Trésorier et Jérôme RABILLARD le Trésorier-adjoint. J'en assumerai la présidence.

Je vous demanderai dans quelques instants de bien vouloir approuver cette proposition. Aussi, pour faciliter le déroulement de cette assemblée générale, je vous propose le vote à main levée pour toutes les délibérations qui vous seront proposées.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.



Je vous demande de bien vouloir approuver le compte-rendu de l'assemblée générale 2018 qui a fait l'objet d'une large diffusion dans les chasseurs vendéens n° 90 et 91 de mai et août 2018 ainsi que sur notre site internet permettant ainsi au plus grand nombre de chasseurs d'en prendre connaissance. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque. Je vous remercie par conséquent de bien vouloir nous en épargner la lecture et je vous propose de l'approuver par un vote à main levée.

### VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

Comme il est de rigueur en ouverture de congrès, je tiens à saluer au nom du Conseil d'Administration mais également en votre nom, l'ensemble de nos invités ici présents ou qui sont sur le point de nous rejoindre, qu'ils soient députés, sénateurs, élus de collectivités locales et territoriales, représentants de l'Administration, responsables ou dirigeants d'associations et de chambres consulaires... Plusieurs d'entre eux nous rejoindront au cours de cette assemblée générale afin de débattre de sujets d'actualité.

Ensuite, je voudrais remercier nos partenaires : la Direction Départementale des Territoires et de la Mer en premier lieu, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage bien évidemment, la Chambre d'Agriculture et les représentants agricoles assurément, l'Office National des Forêts, le Conservatoire du Littoral, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les collectivités territoriales, l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf et tant d'autres structures... que je ne pourrais nommer ici tant la liste est longue.

Enfin, je voudrais rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée générale, en ayant une pensée pour eux et leurs proches. Je vous invite à bien vouloir vous lever pour respecter une minute de silence en leur mémoire. Merci pour eux et pour leur famille.



Notre nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024 a été validé par Monsieur le Préfet le 19 juillet dernier. A ce titre, je tiens à remercier celles et ceux qui ont contribué à en faire un outil de prospective, un outil de communication, un outil de valorisation de nos savoir-faire et de vulgarisation de nos connaissances et nos compétences. Merci à mon Directeur, Cyril MOREAU, pour son engagement dans la réalisation et le pilotage de ce dossier. Les courriers de félicitations du réseau mais surtout des élus territoriaux démontrent que nous sommes sur la bonne voie et que la stratégie déployée depuis des années commence à porter ses fruits.

Je vous propose comme il est de coutume de vous brosser les grandes lignes de cette assemblée. Après vous avoir dressé le rapport de gestion du Conseil d'Administration, je laisserai le soin aux présidents des six commissions fédérales de vous présenter les travaux conduits dans chacune d'entre elles et vous préciser les axes de réflexion actuels. Patrick HUBERT vous présentera la Commission Communication, suivi de Jérôme RABILLARD avec la Commission Prédateurs et Déprédateurs, de Lucien RABAUD avec la Commission Petit Gibier, puis de Léopold PIETERS qui leur emboîtera le pas pour les Migrateurs. Enfin, David MARCHEGAY présentera la partie sur la Commission Environnement avant qu'Olivier PERROCHEAU ne conclut par la Commission Grand Gibier.

L'ensemble de ces présentations a volontairement été raccourci en texte et enrichi en vidéos afin de rendre leur présentation plus interactive que les années passées. S'en suivra ensuite mon traditionnel rapport moral puis une intervention d'Antoine SANTOS de la société de vénerie et de notre Directeur Cyril MOREAU sur la réforme de la chasse française. Pour continuer, c'est notre trésorier, Michel DERIEZ, qui se chargera de vous présenter les comptes avant que notre Commissaire aux Comptes atteste de la sincérité de ceux-ci. Michel DERIEZ vous soumettra ensuite les propositions de résolutions pour la campagne 2019-2020 ainsi que l'approbation des comptes et des budgets prévisionnels. Cette seconde partie clôturera la partie statutaire.

Ensuite, viendra la partie plus informative avec la remise du Trophée Chasse Durable Vendée, la réponse aux questions SVP des adhérents par notre Directeur et le bilan d'activités du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage présenté par Philippe DULAC.



Comme chaque année, je clôturerai cette assemblée par la remise des médailles et des décorations au son des trompes de chasse. Le congrès s'achèvera par les traditionnelles allocutions officielles et sera suivi du banquet concocté par Ludovic HAYES et accompagné des vins du Lycée Viticole de Montreuil-Bellay comme l'année passée. Cette assemblée générale est retransmise en live sur internet via YouTube live. Merci à la société Horizon

Vertical et ses partenaires, notamment Jérôme METTLING, pour leurs compétences dans les nouvelles technologies.

Avant de vous présenter le rapport de gestion du Conseil d'Administration, je vais laisser la parole à Monsieur Armel PECHEUL, premier adjoint à la mairie des Sables d'Olonne et représentant Monsieur Yannick MOREAU, maire des Sables d'Olonne retenu par ailleurs.

Bonne assemblée générale à toutes et à tous.



## 2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Intervenant : Gilles DOUILLARD

Fonction : Président de la FDC85



En préambule, je tiens au nom de la Fédération à vous remercier, vous les bénévoles de la chasse vendéenne sans qui rien ne serait possible. Vous êtes, en effet, la clef de voûte du bon fonctionnement de notre structure fédérale par votre engagement et votre disponibilité au service de la chasse et de nos territoires. Le Conseil d'Administration de notre Fédération s'est réuni à 11 reprises à raison d'une fois par mois sauf en août. Il s'appuie pour prendre les décisions qui s'imposent sur les travaux conduits par les différentes commissions fédérales mais aussi des réflexions émanant des réunions du bureau.



Afin de partager au maximum les décisions fédérales, les membres du Conseil d'Administration, accompagnés des salariés, ont participé à 19 réunions de secteurs au

cours du printemps 2018. Ces réunions sont l'occasion de faire le point sur les actualités et la réglementation, sur les nouveautés en matière de gestion... merci aux territoires qui nous accueillent chaque année. Nos réunions de Conseil d'Administration sont l'occasion d'évoquer bon nombre de sujets que je ne pourrais ici développer. Je vais néanmoins essayer de vous en faire une synthèse :

- La finalisation de notre nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024.
- L'analyse des activités du service fédéral avec un focus sur le temps passé par commission et par thème, outil d'aide à la décision pour orienter notre politique et notre stratégie de développement.
- Le Plan National de Maîtrise du Sanglier avec la désignation des points noirs qui nous a accaparés de nombreuses soirées compte tenu du dynamisme des populations de sanglier dans notre département mais aussi sur tout le territoire national.
- L'audit de la Trésorerie par notre cabinet de Commissariat aux Comptes.
- Les risques sanitaires avec la peste porcine africaine, épée de Damoclès au-dessus de la chasse française mais aussi la tuberculose bovine et la tularémie.
- L'audit du Trésor Public quant à la gestion du guichet unique. A ce titre, je tiens tout particulièrement à saluer le travail réalisé par notre Responsable du Service Administratif, Franck PETOT, régisseur de recettes.
- Les discussions autour de la demande d'ouverture du gibier d'eau sur le domaine public maritime au premier samedi d'août dans certains secteurs et sous certaines conditions.
- La publication de nos nouveaux statuts fédéraux.
- La réussite des nouvelles conventions de gestion perdrix en forte augmentation.
- Les recrutements de Marion DAUVERGNE en tant que chargée de mission des marais de Lieu Dieu pour le compte du Conservatoire du Littoral et d'Axelle MOREAU pour conforter les travaux du Service Environnement et préparer une thèse sur les oiseaux d'eau et les invertébrés aquatiques.
- La rédaction et la finalisation du dossier technique pour la demande de classement des espèces du groupe 2.
- L'organisation de la soirée sur les oiseaux migrateurs et la gestion adaptative au Lycée Nature.
- L'analyse des résultats obtenus par l'opération « permis de chasser à 0 € ».
- La participation au Plan National d'Actions en faveur du vison d'Europe.
- Les discussions autour de nouvelles règles de gestion de l'espèce sanglier et les modifications de l'arrêté de sécurité publique en battue de grand gibier et de renard.
- Les réflexions sur l'expérimentation de la mise en place des stages alternatifs aux poursuites pénales.

Voilà, en substance, quelques-uns des sujets traités. L'année 2019 a démarré sur les chapeaux de roue avec plusieurs décisions pour notre avenir, je ne m'y attarderai pas davantage, une intervention y sera consacrée tout à l'heure en milieu de matinée. Merci de votre attention.

### 3. Commission Communication

Intervenant : Patrick HUBERT

Fonction : Secrétaire Général de la FDC85 et Président de la Commission Communication

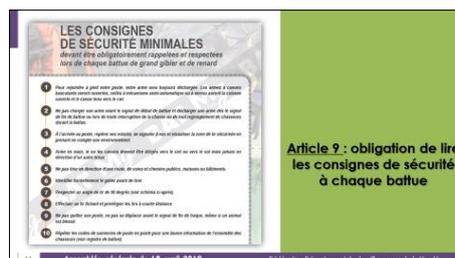


Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs,

La première partie et la plus longue de mon intervention traitera de la sécurité à la chasse, sujet au combien d'actualité en ce moment. Malgré la baisse significative du nombre d'accidents de chasse en France pour la campagne 2018-2019, nous avons subi un véritable lynchage médiatique à la fin de l'été 2018 avec une campagne de dénigrement contre notre passion, notre art de vivre et une demande de plus en plus croissante de durcissement des règles encadrant notre activité. Devant ce constat et conscient que le risque zéro n'existe pas, il nous a paru indispensable de discuter avec l'Administration pour améliorer les conditions d'exercice de la chasse et notamment celles du grand gibier en battue.



Devant l'impérieuse nécessité de mieux communiquer et diffuser un message de qualité à l'ensemble des chasseurs de grand gibier pratiquant la chasse en battue, la Fédération, en partenariat avec l'Association pour la Gestion du Grand Gibier en Vendée, a décidé l'année prochaine et ce, à titre exceptionnel, d'offrir gratuitement à tous les territoires attributaires d'un plan de chasse grand gibier, un registre de battue d'une valeur de 10 € récapitulant l'ensemble des informations nécessaires à l'organisation d'une battue en toute sécurité.



Dans le même temps, l'arrêté préfectoral de sécurité publique a été modifié pour la prochaine saison sur deux points. Le premier concerne les règles de sécurité qui devront

désormais être lues par tous les responsables de territoire de chasse lors de chaque battue de grand gibier et de renard. En effet, trop de territoires négligent cette phase importante d'avant la chasse, étape nécessaire et indispensable notamment en cas d'accident et de mise en responsabilité éventuelle du titulaire du plan de chasse. L'article 9 a ainsi été rédigé : « Lors d'une chasse à tir du grand gibier et du renard en battue, le responsable de l'organisation de cette chasse ou son délégataire devra obligatoirement faire lecture lors de chaque battue des consignes de sécurité minimales annexées au présent arrêté et incluses dans le registre de battue ». La liste des 10 bons commandements, si je peux m'exprimer ainsi, doit devenir un automatisme pour tous les chasseurs de grand gibier à l'avenir.



Le deuxième point traite du respect de l'angle de tir des 30 °, cause de près de 60 % des accidents de chasse au grand gibier chaque année en France. Compte tenu que ce point est nouveau dans la culture cynégétique vendéenne, la Fédération a convenu avec les services de l'Etat et les corps de police de l'environnement que la première année serait consacrée à la pédagogie et la communication. C'est ainsi que l'article 10 a été rédigé : « Lors d'une chasse à tir du grand gibier ou du renard en battue, chaque chasseur ne devra tirer qu'en respectant les angles de 30 degrés par rapport à ses voisins et en prenant en compte globalement son environnement (route, maison...). » Afin de garantir la meilleure appropriation possible de la part de nos chasseurs et conformément à l'engagement que nous avons pris auprès de l'Administration, cette réglementation sur l'angle des 30 ° s'effectuera en deux temps. Pour la saison 2020-2021, cet angle de tir des 30 ° devra impérativement être matérialisé sur le terrain (jalon, piquet, branche, marque au sol...).



Toujours en matière de sécurité et de réglementation, et suite à l'intervention de la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants, l'arrêté ministériel concernant les dispositifs autorisés à la chasse a été modifié afin de permettre l'utilisation des colliers de repérage pour la géolocalisation des chiens courants, dans le cadre de l'action de chasse et non pas uniquement après cette dernière. L'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement a été modifié le 27 décembre 2018 en son article 7 qui est désormais rédigé ainsi : « Les dispositifs de localisation des chiens, dès lors

qu'ils ne sont utilisés qu'après l'action de chasse dans le seul but de rechercher les chiens ou d'assurer leur sécurité et de prévenir des collisions lors de l'action de chasse à tir, sauf prescriptions particulières contraires dans le schéma départemental de gestion cynégétique. La récupération des chiens se fait dans le respect des règles de sécurité, en particulier les dispositions de l'article 5 s'appliquent lorsqu'il est fait usage d'un véhicule... ». Je rappelle que toute arme de chasse ne peut être transportée à bord d'un véhicule que placée sous étui ou démontée. Dans tous les cas, l'arme doit être déchargée.



Lors du Conseil d'Administration du 28 janvier dernier et suite à plusieurs enquêtes réalisées auprès de plus de 30 Fédérations Départementales des Chasseurs, plusieurs décisions ont été prises afin de rationaliser la gestion de certains dossiers et permettre ainsi de gagner du temps :

- Pour les envois papier des validations du permis de chasser les jours précédents l'ouverture générale de la chasse, il n'y aura plus désormais d'envoi au tarif rapide comme par le passé. Ceux qui ont l'habitude de prendre leur validation au dernier moment seront priés de valider sur internet s'ils souhaitent obtenir leur titre annuel dans les temps.
- Pour l'envoi des bracelets de grand gibier par la poste et compte tenu des retours positifs des Fédérations l'ayant déjà mis en place, il a été décidé que les bracelets grand gibier seront envoyés via Chevillot chez les attributaires de plans de chasse grand gibier à partir de la saison 2020-2021. Cette saison, le délai était trop juste pour tout organiser.
- Concernant le paiement des cotisations territoriales et la gestion des trop nombreux impayés malgré les relances faites par le secrétariat, comme le fait déjà la grande majorité des Fédérations, les appels de cotisation 2019-2020 seront envoyés en mai 2019 pour un règlement avant le 30 juin 2019.
- Pour ce qui est de la modification des territoires (près de 30 % sont changés chaque année), la prise en compte ne se fera plus qu'une seule fois par an, avant le 10 mars comme le stipule le Code de l'Environnement avant l'examen des demandes de plan de chasse sauf cas de force majeure (décès...).



- La création d'une boutique en ligne et la mise en place de formations sur les outils internet (validation, espace adhérent, saisie en ligne...).
- Enfin, pour le guichet unique, face à la nécessité de faire remonter un maximum de données sur la Bécasse des bois, il a été décidé de mettre en place un module de saisie en ligne des Carnets de Prélèvements Bécasse. Pour la prochaine saison, lorsqu'un chasseur validera son permis de chasser en ligne, il aura la possibilité de renseigner ses prélèvements, ce qui l'exonérera de retourner physiquement son carnet de prélèvement bécasse auprès de la Fédération.

Comme chaque année, je réalise pour vous un point d'étape sur le nombre de chasseurs ayant validé leur permis dans notre département. Si en 2016-2017 et 2017-2018, le permis de chasser à 0 € avait contribué à stabiliser nos effectifs, nous constatons que ce ne sera pas le cas cette année avec une perte estimée à ce jour à 374 chasseurs. Cette baisse s'explique par une diminution du nombre de candidats inscrits en 2018 en partie liée à un manque de communication de notre part et un chasse bashing exacerbé par la réforme de la chasse et la mise en place du permis de chasser national à 200 €.



Devant ce constat et la nécessité de ne pas brouiller les messages vis-à-vis de nos chasseurs entre le permis de chasser à 0 € pour les nouveaux chasseurs et le permis de chasser national à 200 € pour les chasseurs titulaires de leur examen, il a été décidé de suspendre le permis de chasser à 0 € au 30 juin 2019. En fonction des premiers résultats de la réforme de la chasse en matière de nombres de validations courant septembre 2019, le Conseil d'Administration étudiera la pertinence ou non de relancer le permis de chasser à 0 € en 2020.

Avant de conclure, je souhaiterais vous délivrer quelques chiffres relatifs aux formations que nous avons dispensées au cours de la saison écoulée :

- Permis de chasser : 27 sessions avec 409 participants.
- Piégeage : 2 sessions avec 68 participants.
- Chasse à l'arc : 1 session avec 41 participants.
- Venaison : 1 session avec 32 participants.
- Chasse accompagnée : 2 sessions avec 30 participants.
- Garde particulier : 1 session avec 28 participants.
- Corvidés : 1 session avec 21 participants.

Je vous remercie de m'avoir écouté avec autant d'attention. Avant de céder le micro à Jérôme RABILLARD, je vous laisse découvrir en images la nouvelle formation que nous allons lancer sur les procédures dématérialisées qui répond à des orientations prises dans le cadre

du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024. Bonne fin d'assemblée générale.



## 4. Commission Prédateurs et Déprédateurs

Intervenant : Jérôme RABILLARD

Fonction : Trésorier-Adjoint de la FDC85 et Président de la Commission Prédateurs et Déprédateurs



Mesdames, Messieurs,

Le temps fort de cette année 2018 a sans aucun doute été la réalisation et la confection du nouvel argumentaire technique et scientifique pour la demande de classement des espèces du groupe II par arrêté ministériel pour la période 2019-2024. Dans le dossier transmis au Ministère de la Transition Ecologique en fin d'année 2018 et conformément à l'avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage en formation spécialisée, nous avons demandé le classement pour les espèces suivantes : le renard, la corneille noire, le corbeau freux, la fouine, la pie bavarde et l'étourneau sansonnet. Le putois n'a pas été demandé par manque de données collectées par la Fédération.



Je ne rentrerai pas dans le détail de ce document de près de 75 pages mais je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur contribution à quel que titre que ce soit. Merci à notre équipe fédérale et tout particulièrement Sébastien FARAU et Philippe VERNEAU, merci au service cartographique de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, merci aux membres de l'Association Départementale des Déterreurs et Piégeurs de la Vendée pour leur mobilisation. Merci enfin aux chasseurs, piégeurs, garde-particuliers pour leurs remontées d'observations.



Afin de pallier le manque chronique de données dans certaines communes et limiter à terme le risque de non classement de certaines espèces, nous souhaiterions identifier au moins un référent par commune chargé de faire remonter les déclarations de dommages via Decladom en vue des futurs classements. Ce point sera l'axe fort de nos interventions lors des prochaines réunions de secteurs avec un focus particulier dans les zones où les retours sont faibles voire nuls. D'ores-et-déjà, vous pouvez commencer à chercher une ou plusieurs personnes chargées de jouer ce rôle à l'avenir.



Les populations de renard continuent de croître dans le département comme l'attestent les résultats des comptages nocturnes de lièvre réalisés lors de l'hiver dernier. L'IKA10, soit le nombre moyen de renards vus aux 10 kilomètres éclairés, atteint le seuil de 3,3, niveau record jamais obtenu même avant les épisodes de gale sarcoptique en 2004. Face à cette augmentation des effectifs de ce prédateur qui peut s'avérer redoutable pour les lièvres et autres petits gibiers, il est indispensable que la régulation de cette espèce s'organise à tous les niveaux, lors des battues de sanglier en été, lors des tirs d'affût et d'approche du brocard, lors des battues en mars, lors des opérations de piégeage et de déterrage... il en va de la survie à court-terme de nos populations de petit gibier.



Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Action en faveur du vison d'Europe, dont l'animation a été confiée à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et à Cistude Nature, notre Fédération s'est vue confier une mission de recensement et de lutte ciblée du Vison d'Amérique, espèce américaine invasive portant atteinte à l'espèce européenne autochtone. Le protocole d'étude consiste à mettre en place des pièges

spécifiques le long des cours d'eau (environ tous les 10 km) sur les zones colonisées ou en cours de colonisation par le Vison d'Amérique. En mode « veille normale » : un seul passage par mois doit être réalisé. Si des empreintes sont détectées, nous passons en mode « surveillance renforcée » avec une densification du réseau de radeaux (jusqu'à 10 autour du radeau cible) et un contrôle toutes les deux semaines. Si de nouvelles empreintes sont observées sous les deux mois, on entre dans la phase de piégeage avec 10 pièges à proximité des radeaux, sur une période de 10 jours consécutifs. Mickaël MIMAUD et Philippe VERNEAU coordonnent cette étude en lien avec plusieurs membres actifs de l'Association Départementale des Déterreurs et Piégeurs de la Vendée, que je tiens à saluer ici pour leur investissement personnel et le temps de bénévolat qu'ils y consacrent.



Toujours dans le domaine des suivis à caractère scientifique, nous avons, en lien avec l'Association Départementale des Déterreurs et Piégeurs de la Vendée, mis en place la saison passée le protocole de l'enquête nationale pie bavarde. Sous l'impulsion de l'Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France, de l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique et de la Fédération Nationale des Chasseurs, une enquête nationale a été initiée en 2017 afin d'étayer l'abondance de la pie bavarde au niveau départemental et à l'échelle nationale. Cette enquête vise à préciser le nombre de couples nicheurs, le nombre d'individus non nicheurs ainsi que le succès de reproduction (nombre de jeunes à l'envol par couple) par département. Des carrés échantillons tirés au sort de manière aléatoire ont été prospectés par des bénévoles de l'Association Départementale des Déterreurs et Piégeurs de la Vendée afin de recenser les couples, les nids, la production de jeunes et la répartition spatiale des individus. Au nom de la Fédération, je tiens à les remercier vivement pour les heures passées sur le terrain pour collecter ces données.



Concernant l'espèce blaireau et aux vues de la dynamique des populations, j'invite tous les territoires de chasse à bien vouloir gérer cette espèce, les équipages de vènerie sous terre restant à votre disposition pour maintenir l'équilibre agro-cynégétique. Toujours à propos de cette espèce, la Fédération, aux côtés de l'Association Départementale des Déterreurs et Piégeurs de la Vendée, a sollicité l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour reconduire l'étude sur le puçage des blaireaux dans le Pays Yonnais sous sa forme actuelle. J'en profite pour rappeler que cette étude expérimentale, dont les résultats sont

en cours d'analyse, sera valorisée scientifiquement. Merci aux équipages de vénerie sous terre intervenant dans ce secteur de bien vérifier lors des actions de chasse si les animaux capturés sont porteurs ou non d'un transpondeur.



En ce qui concerne les dernières actualités réglementaires, l'arrêté ministériel sur la vénerie sous terre du 18 mars 1982 relatif à l'exercice de la vénerie, en complément de premières modifications apportées en 2014 a été modifié en 2019. Ces évolutions portent notamment sur la notion de bien-être animal avec la modification de l'article 3 qui prévoit désormais que : « *il interdit la capture directe de l'animal par des chiens et limite les souffrances des animaux qui sont capturés.* »

Pour conclure, je voudrais vous remercier pour votre écoute et votre attention. Un grand merci à vous les acteurs de terrain d'être mobilisés pour la régulation des espèces prédatrices et déprédatrices. L'action collective primant souvent sur l'action individuelle, je ne peux que vous inciter à collaborer ensemble, à mutualiser vos actions de piégeage et de régulation des prédateurs de manière à être le plus efficace possible. Ce n'est pas le Président de la Commission Petit Gibier, Lucien RABAUD, qui me contredira sur ce sujet. Lucien, avant de te laisser cette tribune, je t'invite ainsi que vous tous à découvrir en image une vidéo sur la biologie et les mœurs du renard roux, extraite du site internet Ekolien, curieux de nature. Cette plateforme permettant de partager des contenus à l'attention des enseignants est un atout formidable pour faire de l'éducation à la nature et montrer à nos nouvelles générations l'environnement autrement. Bon visionnage.



## 5. Commission Petit Gibier

Intervenant : Lucien RABAUD

Fonction : Administrateur de la FDC85 et Président de la Commission Petit Gibier



Bonjour mesdames, bonjour messieurs,

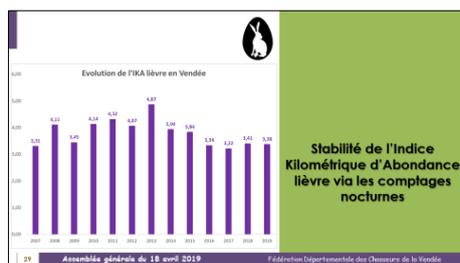
Pour commencer, je souhaite évoquer avec vous un sujet qui me tient tout particulièrement à cœur : c'est celui de l'amélioration de la qualité des oiseaux de repeuplement et des opérations de réintroduction et/ou de renforcement de populations de perdrix rouge et grise.



Depuis plusieurs années, nous avons engagé un travail partenarial avec les éleveurs de petit gibier du Département afin de travailler sur un cahier des charges permettant d'améliorer la qualité des oiseaux et surtout de les mettre dans les meilleures prédispositions pour s'acclimater vite sur le terrain et se reproduire par la suite. Je suis très fier que le nombre de conventions de gestion en faveur de la perdrix ait autant augmenté pour atteindre aujourd'hui 80 pour la saison 2017-2018 soit une hausse de plus de 25 % par rapport à 2016-2017. Dans le même temps, et c'est une déception, le nombre de conventions faisant n'a cessé de s'éroder au fil des années. Une réflexion devra être conduite pour enrayer cette chute à travers des projets intercommunaux sur de vastes échelles. De plus, seuls 43 territoires bénéficient d'aides sur les pièges, ce qui est très faible par rapport au nombre de territoires de chasse vendéens. Nous allons travailler avec la Commission Prédateurs et Déprédateurs pour essayer de relancer une dynamique dans ce domaine.



Pour ce qui est des aides de l'amélioration de la chasse, la somme versée aux territoires de chasse adhérents s'élève à 95 094 € pour la saison 2017-2018 soit une augmentation de 8 850 € par rapport à 2016-2017 avec une nette hausse des aides en faveur de la perdrix via les conventions territoriales et une stabilité des cultures faunistiques et des agrainoirs. Il est noté une légère baisse pour les cultures mellifères et les jachères. La baisse est plus marquée pour les garennes artificielles et les plantations.



Le lièvre tient une place importante dans le paysage cynégétique vendéen. C'est à ce titre que des moyens humains et financiers importants sont déployés chaque année pour assurer un suivi sur la quasi-totalité des communes du département. L'hiver 2018-2019 ne déroge pas à la règle avec des résultats très contrastés et une situation qui globalement ne s'améliore pas avec un Indice Kilométrique d'Abondance départemental moyen de 3,38 contre 3,41 l'année passée, les secteurs de bocage étant toujours dans une phase de régression. Malgré les efforts de gestion, malgré le nombre important de communes en plan de chasse 0, malgré la prudence dont ont fait preuve nombre de responsables de territoires de chasse, les populations de lièvres peinent à redécoller et ce constat n'est pas propre à notre région, c'est un phénomène désormais reconnu sur le plan national. Il est à noter, et vous le découvrirez en vidéo à la fin de mon intervention, que la tularémie a fait son retour et que cette maladie couplée aux nombreux cas de RHVD2 (variant 2010 de la VHD du lapin) pourrait expliquer en partie cette mauvaise dynamique de nos populations de lièvres. Reste un autre problème soulevé par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, c'est le faible taux de survie des levrauts avec des tranches d'âge non retrouvées dans le tableau de chasse. Nous avons soulevé ces différents points avec les équipes scientifiques de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et j'espère pouvoir bientôt vous apporter des éléments de réponses quant à cette baisse de nos effectifs.



Toujours sur le lièvre et afin d'harmoniser le traitement administratif du plan de chasse, le Conseil d'Administration a décidé d'appliquer les mêmes règles que pour l'espèce chevreuil notamment sur les points suivants qui seront applicables dès la saison 2019-2020 :

- Pour les demandes tardives arrivant après la Commission Petit Gibier et la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage de juillet, un refus automatique leur sera notifié.
- En ce qui concerne la saisie des cartons de prélèvements lièvre sur internet et la volonté de la Fédération de valoriser au maximum la dématérialisation des procédures comme pour le grand gibier, chaque responsable de territoire pourra s'il le souhaite lors de la prochaine campagne de chasse saisir l'intégralité des

prélèvements de lièvre de son territoire mais devra malgré tout renvoyer à la Fédération l'ensemble des cartons de prélèvements.

- Pour les règles de gestion, celles existantes par le passé sont conservées avec une extension de celle sur le plan de chasse « 0 » à toutes les fourchettes d'attribution de manière à éviter les contestations et les recours par la suite. Je m'explique en prenant un exemple. Cinq territoires d'une commune sont présents. Deux territoires souhaitent appliquer la fourchette de 1 à 2 lièvres aux 100 ha et trois souhaitent appliquer la fourchette de 1 à 3 lièvres aux 100 ha, la règle suivante s'appliquera : « *si plus de 50 % de la superficie des territoires cumulés présents ou représentés aux réunions de secteurs et/ou de GIC par rapport à la surface totale de la commune souhaitent cette fourchette d'attribution, elle s'appliquera de fait à l'ensemble des territoires de la commune* ».



Pour l'aménagement du territoire et l'amélioration des capacités d'accueil en faveur de la petite faune de plaine, nous souhaitons engager une action particulière pour le maintien des chaumes de céréales dans le périmètre de la Zone de Protection Spéciale de la plaine calcaire du Sud-Vendée avec la possibilité de déroger à l'arrêté régional Nitrates en Pays de Loire du 16 juillet 2018. A cet effet, nous avons alloué une enveloppe budgétaire de 10 000 €. D'un point de vue technique et réglementaire, les prescriptions suivantes devront être respectées avec le maintien des chaumes de céréales jusqu'au 15 novembre et l'interdiction de la destruction chimique. La compensation financière sera de 20 € de l'Ha et fera l'objet d'un contrat individuel qui devra être en adéquation avec la Charte Natura 2000. Le territoire de chasse concerné sera impliqué dans le contrat individuel. Pour ce faire, nous nous inspirerons de l'expérience de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres dans ce domaine.



Les travaux d'aménagement autour du siège social de la Fédération sont quasiment terminés et le programme de réintroduction en lapin de garenne commence à porter ses fruits. Les individus issus de reprises en milieu naturel ont été vaccinés et se sont acclimatés très rapidement à leur nouvel environnement en colonisant les friches, fourrés et autres bandes enherbées à proximité des garennes aménagées. Comme nous nous y étions engagés, nous allons organiser dans les semaines qui viennent des ateliers techniques à

l'attention des responsables de chasse qui veulent s'investir en faveur du lapin de garenne pour leur montrer concrètement ce qu'il faut faire mais aussi ne pas faire pour maximiser les chances de réussite lors de ce type d'opérations. Une communication particulière sera faite dans ce sens très prochainement.

Le petit gibier sédentaire doit retrouver une place de choix dans le patrimoine cynégétique vendéen, j'en suis intimement convaincu. Certes, ce ne sera pas facile mais ensemble, nous pouvons y arriver. Comme l'évoquait mon collègue Jérôme RABILLARD tout à l'heure, la régulation des prédateurs est un préalable indispensable, tout comme l'aménagement du territoire, l'agrainage en hiver, le suivi tout au long de l'année. Si les renards et les fouines avaient un fort impact sur les populations de grand gibier, il est certain que le nombre de piègeurs serait à la hausse et que les chasseurs s'impliqueraient davantage mais ce n'est pas le cas. Malgré tout, je crois en vous, mes chers présidents de sociétés de chasse communales et privées qui œuvrez toute l'année sur vos territoires pour relever ce défi.

Pour conclure sur les travaux de la Commission Petit Gibier, je vous invite à découvrir une vidéo sur la tularémie, maladie en recrudescence dans notre département tant dans la faune sauvage qu'au niveau humain. A travers ce reportage, vous allez découvrir les interviews de deux professionnels, le Docteur Nora CESBRON, responsable du secteur diagnostic animal au sein du Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée et le Docteur Thomas GUIMARD, médecin spécialiste des pathologies infectieuses et tropicales au sein du Centre Hospitalier Départemental de Vendée. Avant de vous souhaiter une bonne fin d'assemblée, je tiens à remercier et à saluer tout notre personnel fédéral qui s'investit pleinement pour répondre au mieux à toutes vos sollicitations et vous proposer une gestion durable du petit gibier. Merci de votre attention et merci aux deux intervenants pour leurs contributions.



## 6. Commission Migrateurs

Intervenant : Léopold PIETERS

Fonction : 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la FDC85 et Président de la Commission Migrateurs



Mesdames, messieurs, bonjour,

Lucien vient de vous décrire avec précision la situation du petit gibier sédentaire en Vendée. Je dois vous dire que j'aurais bien voulu engager mon propos de la même manière à l'égard des migrateurs. Mais je ne peux passer sous silence la problématique récurrente à laquelle les chasseurs de gibier d'eau vendéens sont confrontés depuis de trop nombreuses années, et notamment ces dernières saisons du fait des épisodes de sécheresse au printemps comme en automne. Comme vous le savez, le déterminant majeur pour la pratique de la chasse du gibier d'eau est l'accès à l'eau, plus précisément aux eaux de ruissellement. En Vendée, ce n'est pas nécessairement la même pratique en Loire-Atlantique, dans le marais breton, où un cours d'eau sépare les deux départements, curieusement d'une rive à l'autre, la gestion est différente en Vendée donc, lorsque les niveaux du réseau primaire atteignent une cote prédéterminée, l'accès à l'eau est réservé aux activités de production. Pourtant les plans d'eau à vocation cynégétique, dès lors qu'on leur assure un maintien en eau, produisent une biodiversité reconnue et inégalée dans nul autre biotope, certes, qui peut être quantifiable mais non chiffrable de la même manière que la production de céréales ou de viandes. J'estime la position prise par l'administration, un peu facile voire simpliste, pour le moins réductrice de ne considérer la pratique de la chasse du gibier d'eau qu'uniquement sous l'angle du loisir, et d'occulter tous les autres aspects.

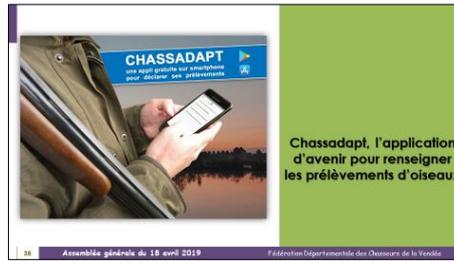


Allez-vous aérer, quittez quelques heures vos bureaux, parcourez les zones de marais, vous observerez aisément à cette époque sur nos plans d'eau tout un cortège d'oiseaux d'eau en phase de reproduction, et si vous approchez discrètement vous pourrez déjà apercevoir les canetons de colverts, vous verrez également de nombreuses hirondelles virevolter et gober leur pitance qu'elles ne trouvent plus ailleurs, vous pourrez entendre dissimulées dans la végétation de berge les grenouilles, et bientôt assister au ballet des libellules. Pour n'évoquer que ce qui est perceptible, et audible, car si vous êtes à l'origine d'un dérangement les Avocettes élégantes, les Echasses blanches et autres Vanneaux huppés ne manqueront pas de vous le faire comprendre. Dans l'immédiat, les poussins d'oiseaux d'eau profitent pleinement du temps présent, ils ignorent le sort qui serait le leur, si une nouvelle sécheresse printanière survenait et que nous ne pourrions réalimenter nos plans d'eau, comme cela s'est produit ces dernières saisons, malgré notre sollicitation motivée. Les prédateurs s'en donneraient à cœur joie, et une nouvelle grave atteinte à la biodiversité s'en suivrait. Pour revenir à l'eau, la ressource existe bien, elle serait largement suffisante pour satisfaire nos besoins, si elle était notamment durant la période hivernale gérée avec rigueur en tenant compte des besoins de l'ensemble des usagers. Manifestement ce n'est pas ce qui prévaut en Vendée, tout au moins jusqu'à présent.



Les chasseurs de gibier d'eau adhérents à la Sauvagine Vendéenne se sont livrés durant la dernière saison de chasse et jusqu'à la fin de la période hivernale à des relevés de l'évolution des niveaux dans le réseau. A plusieurs reprises, ils ont matérialisé au moyen de clichés photographiques, les brusques et importantes baisses de niveau parfois jusqu'à 30 cm, qui se sont produites sans qu'elles aient été motivées par le risque présent ou latent d'inondation. Ce n'était pas non plus consécutif à une erreur de manipulation mais bien une action délibérée régulièrement constatée. Ces photos ont été portées à la connaissance de l'administration, sans qu'il apparaisse qu'il y ait eu de réaction des services publics en charge de la police de l'eau. Je me garderai bien de commenter davantage cet état de fait, mais admettons que cela puisse interpeller les chasseurs impactés par ce drainage intempestif d'une partie du marais.

Cette situation est intolérable, non seulement au plan écologique, du fait qu'elle génère une perturbation importante du milieu eau douce et également salé, mais surtout parce qu'elle n'a pour objet que de satisfaire une catégorie d'utilisateur !!! Il est vrai à l'origine d'une production reconnue. En raison d'un inventaire répertorié des plans d'eau à vocation cynégétique les besoins sont connus, à cet égard, il est incompréhensible qu'il n'ait jamais été envisagé de stocker à partir des barrages, le volume global nécessaire à l'alimentation des plans d'eau du bassin de Lay, pour le marais breton réalimenté, notre souhait se limite à une totale harmonisation des mesures de restriction avec la Loire atlantique. Je rappelle que l'eau provient de ce département, principalement de la Loire et occasionnellement du lac de Grand lieu. Désormais, nous attendons la publication d'un nouvel arrêté dont l'objet principal devrait porter sur l'harmonisation au plan régional des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse, principalement avec le département de Loire-Atlantique pour ce qui nous concerne. Cet arrêté est accompagné d'un protocole d'instruction des dérogations pour le remplissage des plans d'eau à vocation cynégétique. La consultation à laquelle nous avons été associés, est achevée. Nous aurions souhaité qu'elle soit au minimum tripartite, avec notamment un représentant du gestionnaire du réseau. Le traitement des demandes de dérogation est particulièrement chronophage pour le personnel fédéral dédié à cette mission, les nouvelles dispositions envisagées n'allégeront en rien leur activité, il a donc été décidé, d'une part d'associer la Sauvagine Vendéenne au traitement des dérogations, et d'autre part, un renvoi automatique des diverses interpellations des chasseurs vers les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, d'autant que d'une manière générale, nous ne sommes pas en capacité d'apporter la réponse à la question posée. Vous comprenez désormais que je ne pouvais éluder de mon compte rendu d'activité, cette problématique de fond.



La fin de saison a été marquée comme les précédentes, par l'épisode des oies cendrées. Malgré une approche nouvelle permettant de déroger à la Directive Oiseaux, malgré un argumentaire scientifique consolidé, rien n'y a fait. Le Conseil d'Etat n'a reconnu que partiellement le bien fondé des arguments portant sur la prolifération des oies et présentant un risque pour l'équilibre des écosystèmes au nord de l'Europe, se demandant s'il n'y aurait pas une autre solution que la chasse pour faire cesser ce risque. Nous étions persuadés que la chasse des oies en février, à partir d'un quota géré au plan national au moyen de l'application Chassadapt, pouvait dignement se substituer au gazage pratiqué en pays batave !!! et bien non. J'en profite pour vous recommander d'installer sur votre smartphone à partir de Google Play ou sur l'Apple Store, l'application gratuite Chassadapt. Ce carnet de chasse numérique a vocation, à court-terme, à devenir l'outil officiel pour déclarer vos prélèvements en temps réel, suivre l'évolution des quotas nationaux, et connaître l'historique de vos prélèvements.

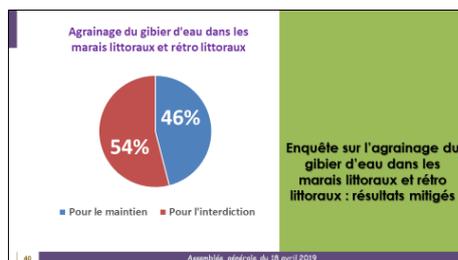


Au chapitre rare des bonnes nouvelles, nous sommes très satisfaits que la demande d'ouverture sur le domaine public maritime vendéen au premier samedi d'août ait enfin abouti. Voilà un bel exemple d'harmonisation des pratiques de chasse entre les départements côtiers limitrophes, qui mérite d'être développé à d'autres registres. Je tiens d'ailleurs à remercier et féliciter, tout particulièrement Maxime BOBINEAU qui a principalement élaboré le dossier, présenté lors de la session plénière de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage. Ainsi donc, la chasse du gibier d'eau sur le domaine public maritime sera autorisée à compter du 3 août 2019 à partir de 6 heures sur deux secteurs géographiques (l'Aiguillon sur Mer, ainsi que Barbâtre/la Guérinière) avec une interdiction de chasse de 9h à 19h de manière à éviter les conflits d'usage.



La gestion adaptative des prélèvements, vous en avez déjà tous entendu parler lors de précédentes assemblées générales et diverses réunions, heureusement d'ailleurs, parce que c'est l'outil de gestion qui nous permettra demain de continuer à chasser les migrateurs, notamment les espèces dont l'état de conservation mérite attention et rigueur. Ce concept novateur de chasse durable et raisonnée des ressources cynégétiques, doit permettre d'ajuster les prélèvements autorisés au regard de l'état d'une population, notamment lorsqu'elle est considérée en excellent état de conservation comme l'oie cendrée, ou en mauvais état comme la tourterelle des bois et certains limicoles. Le succès de la gestion adaptative des anatidés en Amérique du Nord pratiquée depuis 1995, et en Europe du Nord, il y a une dizaine d'années, est largement reconnu d'un point de vue conservatoire. La plupart des espèces soumises à ce plan ont augmenté depuis la mise en place de ce mode de gestion. Même si celle-ci exige en amont un processus rigoureux de concertation entre les différentes parties prenantes, il est possible de démarrer avec uniquement une estimation régulière de la taille d'une population ciblée et des tableaux de chasse. Notre Fédération est prête, en raison des données fournies par l'enquête annuelle sur les prélèvements opérés depuis de très nombreuses années, et valorisée en ce qui concerne les migrateurs par la collecte d'ailes et leur analyse. A ce titre, je tiens à remercier chaleureusement les chasseurs-contributeurs dont le nombre progresse tous les ans. Une nouvelle fois nous serons cette année le premier département en matière de récolte et d'analyse d'ailes, pratiquement 3000 pour les anatidés, un peu plus de 500 pour les vanneaux et 400 pour les bécassines, dont 30 pour les sourdes. Poursuivons dans ce sens, il y va de la pérennité de la chasse du gibier d'eau. Je regrette le manque d'investissement global dans cette opération au plan national et tout particulièrement dans les départements où la chasse du gibier d'eau est considérée comme un élément du patrimoine culturel.

L'analyse qualitative des ailes collectées met en évidence les conséquences de l'assèchement des plans d'eau en période de reproduction sur la population de colverts et de souchets réputés inféodés au marais breton à cette période. Il est constaté que le taux des oiseaux juvéniles prélevés est seulement de l'ordre de 50 à 60 %, ce qui atteste l'échec de la reproduction, alors qu'à l'égard des autres d'espèces d'anatidés, comme la sarcelle d'hiver, le taux de juvéniles ressort à 80 %. Les chiffres sur nos reproducteurs locaux sont aussi alarmants : je vous rappelle que la Vendée accueille de 20 à 40 % de la population nicheuse au plan national. Face à ce constat, il nous faut réagir, en adaptant les prélèvements à la ressource, notamment durant les premiers jours de l'ouverture, où parfois les tireurs se révèlent être plus nombreux que les chasseurs !!!



Pour en finir avec le gibier d'eau, dans le chasseur vendéen de novembre 2018, il vous était proposé de répondre à une question portant sur la pratique de l'agrainage des plans d'eau littoraux et rétro-littoraux avant ouverture (hors bocage). La Fédération avait été interpellée

sur cette question sensible, lors des réunions-débats qui ont précédé l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024. A cette époque, il avait été décidé de procéder à une consultation générale des chasseurs. C'est chose faite. Curieusement, alors qu'il nous semblait que cette problématique engendrait une certaine tension entre les « pour » et les « contre », le résultat du sondage laisse apparaître une très faible participation : 351 votants dont 335 votes validés. 46 % sont favorables au maintien, 54 % veulent le voir interdit. Ce résultat a conduit le Conseil d'Administration à remettre la réponse à un délibéré à définir.



A propos de la chasse de la bécasse et plus précisément du carnet de prélèvement, l'attribution n'est plus systématique lors de la validation du permis. En effet, au regard du faible taux de retour pourtant obligatoire, il a été uniquement délivré pour la saison 2018-2019 aux chasseurs l'ayant expressément demandé. Il était en plus précisé que l'attribution du carnet pour la saison suivante était liée au retour effectif du précédent et au plus tard le 30 juin 2019. Il est donc trop tôt pour mesurer le taux de retour de la saison écoulée. Nonobstant le résultat, et, devant la nécessité de recueillir les informations sur les prélèvements, un module a été développé sur notre logiciel Retrieveur de manière à ce que les chasseurs qui auraient omis de retourner physiquement le carnet puissent au moins saisir leurs prélèvements lors de la validation de la prochaine saison. Merci de transmettre l'information à vos adhérents.

Pour clore mon intervention, je tiens à saluer l'engagement sans réserve de toute l'équipe fédérale, en faveur des oiseaux migrateurs, encourager et remercier vivement les associations spécialisées pour les actions qu'elles mènent au maintien et développement de la biodiversité. Découvrez en image le concept de la gestion adaptative des espèces. Je vous remercie de votre attention. Bonne fin de congrès.



## 7. Commission Environnement

Intervenant : David MARCHEGAY

Fonction : 1<sup>er</sup> Vice-Président de la FDC85 et Président de la Commission Environnement



Bonjour mesdames, bonjour messieurs,

Il me revient la tâche de vous synthétiser en quelques minutes une année de fonctionnement de notre Commission Environnement dont je suis fier à plusieurs titres. D'abord, parce que nous avons su bien avant de nombreuses autres Fédérations que notre pérennité viendrait de la diversification de nos compétences et de la valorisation de nos connaissances en matière de biodiversité. Ensuite, parce que ce virage amorcé dès 2013 a permis de nous ouvrir des portes jusque-là restées closes. Enfin, parce que la prise de conscience globale à tous les échelons du réseau cynégétique d'investir cette sphère de la biodiversité avec la réforme globale de la chasse française et la montée en puissance des Fédérations Régionales des Chasseurs est un formidable signal envoyé à la société.

L'année 2018 a été riche tant dans la diversité des sujets traités que des missions accomplies. Afin d'assurer un suivi des actions mises en œuvre, nous avons décidé pour chaque thématique abordée, de raccrocher ces éléments aux objectifs définis dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024.



En ce qui concerne la Réserve Naturelle Régionale de la ferme de Choisy, l'année 2018 a été intense pour Maxime BOBINEAU qui s'est attaché à finaliser le bilan du premier plan de gestion 2012-2018 et rédiger dans la foulée le second plan de gestion 2019-2024. Ce document de près de 225 pages sera présenté au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Pays de la Loire le 9 mai prochain. Ce nouveau plan de gestion sera axé autour de quatre thématiques :

- Conserver, restaurer, améliorer des habitats prairiaux et aquatiques.
- Développer et améliorer les connaissances sur le fonctionnement des habitats et espèces du site.
- Evoluer vers une gestion agropastorale exemplaire.
- Sensibiliser les différents publics à la valeur biologique des prairies naturelles humides.



Le second sujet que je souhaite aborder est celui de l'animation du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire assurée par notre responsable du Service Environnement, Sébastien FARAU. Depuis le début de cette mission confiée à notre Fédération en 2015, les actions conduites en Pays de la Loire continuent, les projets en Haut de France se finalisent, les échanges avec le Finistère et la baie d'Audierne, avec le Gard et la Charente Maritime s'intensifient, l'essentiel du plan a été imprimé, diffusé et, en 2019, des échanges sur les Mesures Agri-Environnementales Climatiques seront organisés.



Les travaux de renaturation et de réaménagement bocager sur le bassin versant du Falleron commencent à faire des émules dans d'autres syndicats de bassins versants vendéens et notre Fédération continue d'être sollicitée pour participer activement à ce type de projet sur le terrain. Au chapitre des premiers résultats, onze chantiers sur cinq communes mobilisant 125 bénévoles ont déjà été réalisés à l'initiative de Mickaël MIMAUD, et des animations dans les écoles primaires sur les différents rôles de la haie ont permis de communiquer et valoriser ainsi nos actions et notre ancrage territorial. Enfin, et afin d'aller au bout du processus de gestion durable, une démonstration de broyage des résidus de la taille de haies a été faite pour présenter aux exploitants agricoles une solution alternative aux brûlages de ces branchages. Le broyat obtenu peut s'utiliser en litière pour les animaux, en paillage pour de nouvelles plantations ou pour améliorer le taux de matière organique du sol des parcelles cultivées, fournissant des solutions concrètes et intéressantes sur le plan économique. Affaire à suivre...



Le contrat nature, dénommé « Amélioration des pratiques de gestion et de la qualité des habitats en faveur de la biodiversité en Marais breton », initié dans le prolongement de l'appel à projet biodiversité financé par la Région des Pays de la Loire, est entré dans une

phase opérationnelle avec des actions telles que la création d'îlots de nidification, la réouverture de saulaies pour l'expansion de roselières, l'arrachage d'Espèces Exotiques Envahissantes (herbes de la Pampa...), la pose d'ouvrages hydrauliques pour mieux maîtriser les niveaux d'eau... Ce réseau composé de 18 sites en Vendée et 6 sites en Loire Atlantique constitue un véritable laboratoire à ciel ouvert permettant de moduler des variables influençant directement les anatidés et les limicoles nicheurs. C'est ainsi que notre démarche initiale s'est diversifiée en travaillant sur d'autres taxons (odonates, batraciens, invertébrés aquatiques...) de manière à mieux comprendre ce qui influençait l'installation et la réussite des pontes de l'avifaune présente dans le marais breton.



En parallèle du contrat nature et après un stage réussi de très haut niveau, ponctué par une soutenance orale de grande qualité, et un diplôme de Master en poche, nous avons souhaité recruter Axelle MOREAU en CDD pour aller plus loin dans nos premiers résultats obtenus sur les invertébrés aquatiques. C'est ainsi qu'a germé l'idée de poursuivre nos premières réflexions à travers l'encadrement d'une thèse dont le contenu mérite désormais d'être affiné. Dans un premier temps, une publication scientifique dans une revue internationale sera soumise à approbation. Elle traitera des caractéristiques physiques, énergétiques et nutritives des invertébrés aquatiques d'eau douce à travers l'utilisation d'une grille de lecture. Nous souhaitons que cette thèse puisse démarrer en septembre prochain et des contacts ont d'ores-et-déjà été pris avec plusieurs laboratoires reconnus pour leurs compétences et leurs expériences dans les domaines précités.



Le marais de Lieu Dieu est un site remarquable à tout point de vue et notre Fédération va s'attacher dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par le propriétaire, le Conservatoire du Littoral, à mettre en valeur sa richesse à travers une appropriation locale partagée autour de ce projet. Les gestions hydraulique et cynégétique du site ont été les deux premiers volets traités depuis la signature de la convention avec le Conservatoire du Littoral. Les travaux de curage et de renforcement d'une digue ont été réalisés avec succès et les aménagements pour garantir l'autonomie hydraulique du site devraient voir le jour dans les mois à venir. Le premier comité consultatif du marais de Lieu Dieu s'est tenu le 27 mars 2019 à la mairie de Jard-sur-Mer et je suis très fier des retours unanimes quant à l'animation de ce dossier par notre chargée de mission dédiée à cette tâche, Marion

DAUVERGNE. Une sortie co-animée avec le Conservatoire du Littoral est prévue le 22 mai 2019 après-midi, je ne peux que vous inviter à vous inscrire...



Pour conclure, je tiens à réaffirmer devant vous que la volonté du Conseil d'Administration est belle et bien de pérenniser notre Service Environnement autofinancé par des subsides extérieurs au monde de la chasse. Nous sommes convaincus que c'est en ouvrant notre champ de compétences sur ce domaine que nous obtiendrons à terme la reconnaissance sociétale que nous méritons. Je voudrais saluer le professionnalisme et l'engagement sans faille de notre équipe de salariés qui œuvrent tous les jours pour porter haut et fort les couleurs de notre Fédération parfois même loin de notre département. Avant de laisser ma place, découvrez ou redécouvrez le reportage réalisé par TV Vendée sur la gestion du marais de Lieu Dieu. Bonne fin d'assemblée générale à toutes et à tous.



## 8. Commission Grand Gibier

Intervenant : Olivier PERROCHEAU

Fonction : Administrateur de la FDC85 et Président de la Commission Grand Gibier

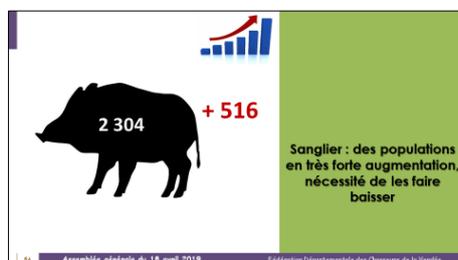


Mesdames, Messieurs, bonjour,

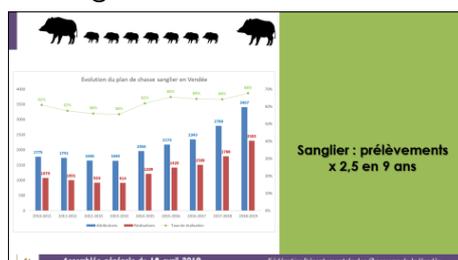
Pour commencer, je souhaite faire un point sur le chevreuil, avec les chiffres importants de la saison écoulée. 3 993 attributions dont 213 en tirs d'été. 3 733 chevreuils ont été prélevés, soit une augmentation de 298 par rapport à la saison passée. Le taux de réalisation avoisine les 94 %, valeur stable ces dernières années. Compte tenu de l'accroissement des populations de chevreuil dans la majeure partie du département, nous allons lors de la prochaine pré commission, attribuer davantage de manière à suivre au plus près, les tendances d'évolution observées sur le terrain.



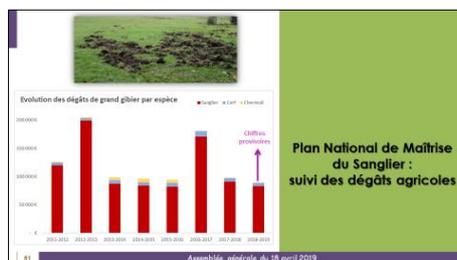
Passons si vous le voulez bien, à l'espèce cerf qui se porte bien, les derniers comptages réalisés à la fin du mois de mars l'attestent. Un rééquilibrage du sexe ratio sera probablement nécessaire pour les attributions à venir. Pour la saison 2018-2019 qui vient de s'achever, 47 cerfs, biches et jeunes cervidés ont été réalisés. Le taux de réalisation de 64 % s'explique par la petitesse de cette population et par les nombreux déplacements des animaux. Une vigilance doit être maintenue afin que les populations n'essaient pas en dehors de la zone que nous avons défini avec nos partenaires.



Concernant l'animal qui continue de déchaîner les passions, je veux bien entendu parler du sanglier, 2018-2019 sera l'année de tous les records, que ce soit en matière d'attributions avec 3 407 bracelets distribués, ou en matière de réalisations avec 2 304 prélèvements connus, soit 516 de plus que l'année passée. Il est à noter que 275 sangliers ont été prélevés pendant la période anticipée du 1<sup>er</sup> juin à la veille de l'ouverture générale et à ce titre, je tiens à féliciter les chasseurs qui interviennent de plus en plus régulièrement pendant cette période de sensibilité des cultures agricoles.



Le taux de réalisation cette année est de 68 %. Toujours concernant le sanglier, il me faut être clair envers vous. Je sais que bon nombre d'entre vous prennent goût à cette chasse passionnante mais le maintien d'un équilibre agro-cynégétique nous incombe et l'intérêt général doit toujours primer. Nous devons tout mettre en œuvre pour conserver de bonnes relations avec le monde agricole et l'Administration en faisant baisser les populations dans de nombreux secteurs. En l'espace de 6 ans, les prélèvements ont augmenté de deux fois et demi et les retours de terrain de fin de saison confirment que les effectifs sont toujours aussi importants dans beaucoup de massifs grand gibier. Le mot d'ordre pour la saison à venir est très simple, chasser et prélever le maximum, dans toutes les classes d'âge et le plus tôt possible dans la saison. Il en va de l'avenir du plan de chasse départemental mais surtout de la confirmation que les chasseurs et leurs représentants que nous sommes, sont capables de gérer l'abondance, voire la surabondance dans certaines communes. J'en appelle donc à votre compréhension, votre volonté mais aussi votre réactivité dès lors que la période de chasse anticipée sera ouverte. J'espère que ce message sera entendu et relayé auprès de vos chasseurs. Compte tenu du dynamisme des populations de sanglier et des réattributions hebdomadaires, le droit de tirage a été supprimé pour la prochaine saison.



Dans le cadre du Plan National de Maîtrise du Sanglier, nous suivons tout particulièrement les dégâts de grand gibier occasionnés aux cultures agricoles. Depuis des années, nous utilisons cinq indicateurs à l'échelle communale pour définir les points noirs : nombre de dossiers indemnisés, montant indemnisé, surface détruite, volume détruit et surtout récurrence des dégâts dans le temps. Depuis la saison dernière, ce zonage a été défini à l'échelle des territoires afin de responsabiliser les responsables de chasse et nous allons continuer dans cette stratégie la saison prochaine.



Un important travail d'analyse et de croisement d'informations a permis d'identifier trois communes avec une forte récurrence des dégâts, il s'agit de Chantonnay, Talmont Saint Hilaire et Poiroux. A partir de là, une superposition des parcelles cadastrales de dégâts cartographiées avec les territoires de chasse a permis d'identifier 71 territoires de chasse et d'aboutir au classement de 33 points noirs pour la saison à venir représentant une superficie cumulée de presque 15 000 hectares. Dans ces 33 points noirs, le Préfet attribuera à ces territoires, 80 % de la moyenne des réalisations des 3 dernières saisons de chasse. Les autres

règles définies la saison passée sont reconduites mais ont été clarifiées, afin d'éviter toute mauvaise interprétation. Par contre, une nouvelle notion a été intégrée, celle de la participation des territoires prévue à l'article L.426-5 du Code de l'Environnement. Pour faire suite à la réforme de la chasse en cours et la disparition du fonds national de péréquation et afin de garantir l'équilibre budgétaire des dégâts, tous les départements français vont devoir mettre en place la participation des territoires qui est déjà inscrite dans nos statuts fédéraux (aujourd'hui, 30 départements l'utilisent déjà). C'est dans ce contexte que Michel DERIEZ vous proposera tout à l'heure une résolution dans ce sens.



A ce sujet, la volonté du Conseil d'Administration est claire. Nous ne souhaitons pas faire payer cette contribution territoriale à tous les territoires de Vendée, mais de s'en servir pour responsabiliser les territoires récurrents en matière de dégâts dans leur secteur. Dans ces points noirs et seulement pour ceux qui ne respecteront pas les règles édictées dans l'arrêté préfectoral (obligations de déclarations électroniques et d'atteinte des objectifs de résultats en matière de minimas...) la sanction financière sera appliquée. Le Préfet nous impose des résultats avec des prélèvements importants dès l'ouverture anticipée parce que c'est sur ce dernier point que le bât blesse. Chasser et prélever en automne et en hiver n'empêche pas les dégâts estivaux sur les céréales. J'espère que le message aura été entendu et que vous le porterez sur le terrain. J'invite les territoires qui seront dans cette liste de points noirs, à mettre en œuvre tous les moyens en matière de chasse et de protection des cultures, pour sortir de ce classement et ainsi éviter les battues administratives qui pourraient être diligentées par l'Administration. Au chapitre des nouveautés, toutes les déclarations de battue pendant la période anticipée devront se faire obligatoirement via votre espace adhérent privatif sur notre site internet [www.chasse85.fr](http://www.chasse85.fr). Je vous invite si vous ne l'avez pas encore fait à désigner un correspondant internet au sein de votre équipe de chasse et de lui confier cette mission.



Je ne peux pas terminer mon intervention sans évoquer un sujet d'actualité très sensible qui pourrait avoir des répercussions fâcheuses sur la chasse et surtout sur la filière porcine déjà malmenée. La peste porcine africaine est aux portes de la France et la situation en Belgique est très préoccupante. Je vous demande au nom de la communauté cynégétique, de bien respecter les règles de biosécurité que nous vous avons transmis par voie électronique et de nous informer, si jamais, vous découvrez un ou plusieurs cadavres de sangliers. Le rapport d'activités de la Fédération touche à sa fin. Avant de laisser cette tribune à notre Président

pour son traditionnel rapport moral, un dernier mot pour vous dire que je souhaite que nous puissions continuer à chasser le sanglier, en prenant beaucoup de plaisir. Pour se faire, nous devons nous entendre, nous regrouper si nécessaire et intervenir sans attendre dès qu'un problème survient. Prélever un maximum d'animaux pour éviter toute action de battue administrative qui démontrerait que nous, chasseurs, ne sommes pas capables de gérer cette espèce. Nous avons toutes les cartes en main, à nous de les utiliser à bon escient.

Découvrez en images une petite vidéo sur un travail partenarial exemplaire entre des chasseurs et des agriculteurs sur la gestion du sanglier dans le secteur de Bournezeau. Merci aux différents protagonistes interviewés en souhaitant que cette initiative locale puisse faire des émules dans d'autres secteurs vendéens. Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une bonne fin d'assemblée.



## 9. Rapport moral

Intervenant : Gilles DOUILLARD

Fonction : Président de la FDC85



Pour conclure la première partie de cette assemblée générale, je vais désormais vous lire mon rapport moral qui, cette année, sera axé sur trois sujets importants pour notre activité vis-à-vis de l'évolution sociétale et du pouvoir des nouvelles technologies. Il ne vous aura pas échappé que suite à la dernière campagne de communication sans précédent conduite au niveau national notamment dans le métro avec le slogan « les chasseurs, premiers écologistes de France », dans les jours qui ont suivi et en s'appuyant sur les premiers

accidents de chasse de la saison en cours, une campagne de chasse-bashing d'une rare violence à notre encontre s'est faite jour avec une montée en pression des commentaires sur la toile, des interventions sur les plateaux télé pour demander d'interdire la chasse, d'imposer toujours plus de sécurité, de supprimer certains modes de chasse... Vous l'aurez compris, la guerre de l'information se place aujourd'hui aux yeux de tous avec les réseaux sociaux, Facebook, Twitter, YouTube et j'en passe.



Je voudrais que vous preniez tous conscience de l'enjeu que revêt les consultations publiques sur internet et l'implication indispensable que tous les chasseurs doivent avoir pour influencer les décisions. Le principe de participation du public en matière environnementale (corollaire du principe d'information du public) est consacré par l'article 7 de la charte constitutionnelle de l'environnement. Chacun d'entre vous a pu s'en rendre compte, désormais, tous les arrêtés ministériels mais aussi préfectoraux pouvant avoir une incidence sur l'environnement doivent faire l'objet d'une participation du public de 21 jours consécutifs suivis de 4 jours d'analyses des commentaires émis. Le constat aujourd'hui est sans appel, nous ne sommes pas bons du tout, en Vendée et partout en France, les chasseurs ne se mobilisent pas suffisamment. J'en veux pour preuve la dernière participation du public portant sur la dérogation des oies en février qui a recueilli 53 000 avis dont à peine 25 000 contributions des chasseurs alors que ce sujet a été très largement relayé à tous les niveaux (fédéral, presse, associations spécialisées...).

Afin de pouvoir mobiliser rapidement un nombre suffisant de chasseurs aguerris à ce genre d'outils, nous avons lancé auprès des associations spécialisées un appel pour constituer une base de données de chasseurs internautes mobilisables très rapidement sur n'importe quel sujet. Pour tout vous avouer, je pense que cette initiative vendéenne a bien plu à notre président national Willy SCHRAEN, et j'aimerais que dans ce domaine nous soyons les pionniers en étant très réactifs et très mobilisés quel que soit le mode de chasse et quelle que soit l'espèce considérée. J'en appelle à votre responsabilité individuelle et je l'affirme, les cartes sont dans nos mains, à nous de savoir les utiliser, faute de quoi nos opposants, particulièrement aguerris à ce genre d'outils, se chargeront de faire le reste contre nous.

Maintenant, je vous demande d'approuver, par vos votes, l'intégralité des dispositions présentées dans mon rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport d'activités et de mon rapport moral.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

Je tiens à remercier chaleureusement le Conseil d'Administration pour la confiance qu'il m'a accordée et pour l'appui qu'il me témoigne chaque jour. Je n'oublie pas non plus notre personnel fédéral à qui je renouvelle toute ma confiance et mon estime eu égard à leur dévouement et au travail réalisé et à venir, leur totale implication dans le fonctionnement de notre Fédération et leur disponibilité au service de la chasse et des chasseurs de notre département. Merci à vous également les bénévoles de la chasse, la cheville ouvrière de notre réseau cynégétique, unique en son genre par son maillage et sa diversité. Oui nous savons que nos décisions ne sont pas toujours comprises, oui nous savons que parfois elles peuvent apporter mécontentements et incompréhension, mais sachez que nous intervenons toujours dans le sens de l'intérêt général et du bien collectif. Nous aussi, nous devons rendre des comptes et nous devons également atteindre des résultats notamment dans la gestion du sanglier et des dégâts aux cultures mais aussi vis-à-vis des collisions avec les usagers de la route.



Avant que notre Directeur ne vous présente la réforme globale de la chasse française, Antoine SANTOS, de la société de vénerie va intervenir sur un sujet d'actualité qui doit tous nous interpeller et nous amener à sonner l'union sacrée. Face à l'émergence de l'extrémisme anti-tout et notamment des opposants à la chasse à courre, prenons bien tous ensemble la mesure de la montée en puissance de ces groupuscules maniant mieux les outils internet de propagande que ceux pour intervenir au quotidien sur le terrain. Antoine, c'est à toi...

## 10. Veneurs et opposants

Intervenant : Antoine SANTOS

Fonction : Dir' com de la Société de Vénerie





Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Chers amis chasseurs,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président de vous remercier de me donner ce matin la parole pour vous parler un instant d'une chasse : la vènerie. Permettez-moi ensuite d'excuser notre délégué régional de la Société de Vènerie, Henry SECHET retenu à Paris par une réunion du Conseil d'Administration de la Société de Vènerie justement et qui m'a demandé de le représenter. La vènerie ou la chasse à courre a beaucoup fait parler d'elle cette année et nourrit une opposition assez nouvelle et assez inédite.



### Ces opposants que veulent-ils et que disent-ils ?

Il s'agit principalement des membres du groupuscule AVA pour Abolissons la Vènerie Aujourd'hui. Ils militent pour l'interdiction pure et simple de la vènerie. Ils ont 3 arguments principaux : la vènerie serait rétrograde, élitiste et cruelle :

- La vènerie serait rétrograde : je suis veneur depuis ma naissance, je n'ai pas 30 ans, je vis dans un monde connecté, j'utilise un smartphone et les réseaux sociaux. Je me considère comme un homme du 21<sup>e</sup> siècle et je crois que je partage cela avec de très nombreux veneurs. Peut-être serait-elle rétrograde car elle est ancestrale ? Nous ne croyons pas à cette éternelle fuite en avant qui veut considérer que tout ce qui est ancien est mauvais et que tout ce qui est nouveau est par essence meilleur.
- La vènerie serait élitiste : comprenez que la vènerie serait « selon nos opposants » réservée uniquement aux personnes ayant un très fort pouvoir d'achat. Nous ne partageons évidemment pas cette vision, la vènerie est ouverte à tous les français quel que soit leurs revenus. Les cotisations aux différents équipages, en Vendée, par exemple vont de quelques centaines d'euros à un millier d'euros (cela dépendant de l'animal chassé et du fait de chasser à cheval ou non) pour un nombre de chasses compris entre 30 et 60 par an. Beaucoup de français inscrits dans une salle de sport dépensent chaque année le même montant. D'autres choisissent de partir une semaine en vacances pour des montants largement supérieurs. Si nos opposants voulaient s'attaquer au monde de l'argent, ils ne s'opposeraient pas à la Vènerie, ils

iraient saccager le port de Saint Tropez et ils le savent très bien, mais ils ne sont pas à un mensonge près.

- La vènerie serait enfin cruelle. Non, la vènerie n'est pas cruelle, elle est naturelle. Mettre son chat dans un micro-onde pour le faire sécher, c'est cruel. Priver son chien de protéines et lui faire uniquement manger des aliments d'origine végétal, c'est cruel car c'est aller contre la nature. Confronter un animal sauvage (un chevreuil, un sanglier, un lapin, un renard) à un prédateur (une meute de chiens courants), ce n'est pas cruel, c'est naturel. Si les chiens parviennent à prendre leur proie, ils n'auront été que des acteurs d'un cycle naturel. S'ils n'y parviennent pas, ils auront contribué à rendre l'animal chassé plus fort. Pour mémoire, nos équipages prennent en moyenne une fois sur quatre.

<p>Les opposants</p> 	<p>Quels sont leurs moyens d'actions ?</p> <p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mensonges</li> <li>➤ Déformation</li> <li>➤ Diffamation</li> <li>➤ Images altérées</li> <li>➤ Antispectaculaire assumé</li> </ul> <p>Sabotages de chasse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un harcèlement continu des cavaliers</li> <li>➤ Des actions sur les chiens</li> <li>➤ Des accusations mensongères</li> <li>➤ Des intrusions dans les chasses à tir mitoyennes</li> </ul>
--	---

### Quels sont les moyens d'actions de nos opposants ?

D'abord, un système de communication basé sur le mensonge et sur le détournement d'images. Ensuite, des actions de sabotage des chasses ; un harcèlement continu des cavaliers, des actions sur les chiens, des accusations mensongères contre les veneurs et même des intrusions dans les chasses à tir mitoyennes. En France, environ 250 journées de chasses ont été sabotées sur 18 000 journées organisées. C'est statistiquement très faible (1,3%) mais médiatiquement assez fort et surtout insupportable pour les 10 équipages qui concentrent 80 % des sabotages. En Vendée, nous avons été, cette année, épargnés. A l'exception de 2 visites, sans conséquences directes de nos opposants à Mervent lors des chasses au cerf du Rallye Saint Louis. J'en profite d'ailleurs pour remercier les services de l'Etat et notamment la Gendarmerie avec qui nous sommes en lien et qui nous permettent de chasser dans les meilleures conditions. Soyons clairs, nous préférons évidemment épargner les forces de l'ordre qui ont, évidemment bien d'autres sujets à traiter.

<p>Les veneurs</p> 	<p>Quelle a été notre réaction ?</p> <p>A la chasse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des règles nouvelles pour limiter les risques :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas plus de 60 chiens découplés</li> <li>• Chasses arrêtées aux abords des zones urbaines</li> </ul> </li> <li>➤ Des équipes de « marcheurs »             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour encadrer les opposants, canaliser leurs provocations</li> <li>• Une efficacité vérifiée - aucun incident majeur cette année</li> </ul> </li> </ul> <p>Organisation &amp; Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une nouvelle organisation</li> <li>➤ Des multiples rencontres avec les élus</li> <li>➤ Une nouvelle communication pour faire connaître la vènerie</li> </ul>
--	--

### Et nous veneurs, quelle a été notre réaction ?

Au-delà des aspects organisationnels sur lesquels je ne reviendrai pas, nous avons essayé de continuer à chasser de la plus belle des façons. Des règles nouvelles ont été adoptées pour éviter tout risque : pas plus de 60 chiens découplés ; chasses arrêtées aux abords des zones

urbaines ; des équipes de « marcheurs » ont été mises en place pour encadrer les opposants, canaliser leurs provocations et éviter les prises de vue. Une efficacité vérifiée : aucune vidéo de nos opposants n'a fait, cette année, véritablement le buzz sur les réseaux sociaux dans les équipages où le dispositif a été mis en place. Aucun incident majeur à signaler depuis le début de la saison. Nous avons par ailleurs mis en place un certain nombre d'action pour promouvoir la Vènerie dans les médias, sur les réseaux sociaux, etc...



## Conclusion

En conclusion, notre époque vit un paradoxe. Jamais, nous n'avons entendu autant d'appel au respect de la Nature avec un grand N, jamais autant d'appel au respect de l'environnement, jamais les discours écologistes - sans que cela ne soit péjoratif dans ma bouche - n'ont été aussi nombreux. Et en même temps jamais la même Nature n'a été autant idéologiquement remise en cause :

- Jamais les bouchers n'ont été autant menacés.
- Jamais les pêcheurs n'ont été autant ciblés.
- Jamais les éleveurs n'ont été autant critiqués.
- Jamais les chasseurs n'ont été autant attaqués.

Ces attaques viennent notamment de personnes, de citoyens qui n'ont jamais fait le lien entre la vache que nous voyons dans les prés et le steak-haché qu'ils consomment dans leurs hamburgers. Nous, en province, nous sommes des enfants de la ruralité et nous faisons ce lien dès notre plus jeune âge dans le car qui nous amène à l'école. Nous savons que la mort, que cette mort animale, finalement fait partie intégrante de notre vie humaine et qu'elle appartient pleinement à la nature et nous ne cherchons pas à transformer la nature, à humaniser la nature.

Nous avons donc une responsabilité collective : nous les veneurs évidemment, mais l'ensemble des chasseurs aussi. Cette responsabilité, c'est de ne pas céder, de ne pas abandonner la chasse, de ne pas abandonner nos chasses car ce sont nos héritages. Cette responsabilité, c'est donc la solidarité entre tous les chasseurs car je ne crois absolument pas à ce que certains de nos opposants affirment lorsqu'ils disent « nous n'avons pas de problème avec les autres formes de chasse, nous ne voulons que l'interdiction de la chasse à courre ».

Si la chasse à courre tombe, si elle est interdite, alors toutes les autres formes de chasse tomberont par effet de conséquence dans les années qui suivront. La Vènerie est aujourd'hui un symbole, la Vènerie est aujourd'hui menacée. Nos opposants doivent donc trouver face à eux l'ensemble de chasseurs solidaires ! Au nom des veneurs vendéens, je souhaite donc remercier tous ceux qui parmi vous nous ont accompagné dans ce combat

et vous invite tous à faire bloc pour que nous puissions encore pour de longues années continuer à chasser quel que soit le mode de chasse ! Je vous remercie de votre attention.

## 11. Réforme de la chasse française

Intervenant : Cyril MOREAU

Fonction : Directeur de la FDC85



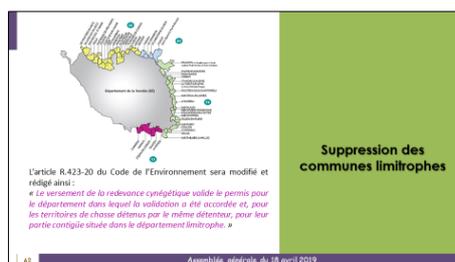
Mesdames, messieurs,

Si l'est un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois et qui est sur toutes les lèvres de nos chasseurs, c'est bien celui de la réforme de la chasse. Tout d'abord, il est important que chacun d'entre vous comprenne qu'il s'agit bien d'une réforme globale, engageante, novatrice à plusieurs titres et surtout révolutionnaire pour notre corporation. Pour commencer, permettez-moi de vous présenter les principaux objectifs de cette réforme avec des exemples concrets.



Le premier objectif est simple et pragmatique, il vise à rendre la chasse plus accessible en abaissant le coût du permis de chasser au niveau national à 200 € au lieu de 400 €. Ce permis de chasser national à 200 € permettant de chasser y compris le grand gibier dans toute la France va répondre à une attente forte des nouvelles générations et encourager la mobilité des chasseurs pour une meilleure gestion cynégétique du grand gibier.

Le congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs réuni le 20 mars 2019 à Paris a validé plusieurs principes de manière à éviter la discrimination entre chasseurs et la non concurrence entre les départements. C'est ainsi que pour toute validation nationale et quelle que soit la Fédération validant un permis de chasser, un montant forfaitaire unique de 5 € pour les frais de dossier et de gestion sera ajouté aux 200 € de manière à éviter les écarts de prix entre les Fédérations prenant des frais et celles n'en prenant pas. Une seconde règle concernant les assurances a été appliquée de la même manière avec une somme minimum de 20 € pour la responsabilité civile simple du chasseur. Je vous rappelle que chaque chasseur reste libre de prendre l'assurance où bon lui semble.



Ce changement important du permis de chasser national à 200 € applicable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019 va s'accompagner de plusieurs suppressions :

- Le timbre national grand gibier.
- Le fonds de péréquation national sur les dégâts de grand gibier.
- Les timbres bi-départementaux.
- Les communes limitrophes mais avec le maintien du droit de chasse sur l'entièreté du territoire de chasse pour ceux qui sont à cheval sur deux départements. L'article R.423-20 du Code de l'Environnement sera modifié et rédigé ainsi : « Le versement de la redevance cynégétique valide le permis pour le département dans lequel la validation a été accordée et, pour les territoires de chasse détenus par le même détenteur, pour leur partie contigüe située dans le département limitrophe. »

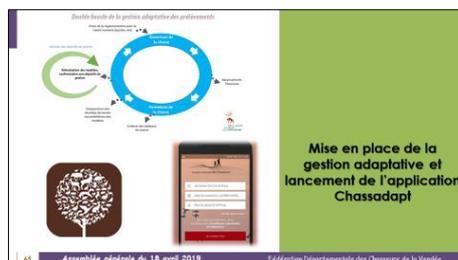


Le second objectif, très lié au premier, a pour but de réorienter une partie des flux financiers cynégétiques et pérenniser ainsi les finances des structures fédérales en inscrivant la chasse au cœur des politiques de protection de la nature ordinaire avec de véritables moyens dédiés.



Le troisième objectif a pour ambition de sortir de l'impasse sur le financement chronophage des dégâts de grand gibier (sanglier notamment) et permettre ainsi de régler durablement la question des dégâts avec la mise en place obligatoire de la participation des territoires à travers la contribution territoriale. La mission parlementaire conduite par le député Alain PEREA et le sénateur Jean Noël CARDOUX doit rendre son rapport et servira de socle aux évolutions à venir afin de définir les nouvelles modalités du financement de l'indemnisation des dégâts de grand gibier. Continuer à payer l'entièreté des dégâts alors que nous ne chassons que sur environ 70 % du territoire national n'est plus envisageable et tenable sur le

long terme. C'est ainsi que les territoires non chassés seront responsabilisés financièrement. Enfin, les présidents de Fédérations des Chasseurs verront leurs pouvoirs accrus avec la possibilité d'utiliser une boîte à outils sanglier à leur seule discrétion (modes de chasse, augmentation de la période de chasse...).



Le quatrième objectif est de faire entrer la chasse dans le 21<sup>e</sup> siècle avec la mise en place de la gestion adaptative des espèces et le lancement de l'application dédiée Chassadapt. Cette évolution sociétale et dogmatique conduisant à l'instauration d'un concept de gestion des espèces novateur doit permettre plus de souplesse mais elle s'accompagnera en contrepartie de contraintes et notamment le retour exhaustif des prélèvements des espèces concernées.



Le cinquième objectif est la création d'une police forte de la ruralité et des territoires avec le renforcement de la formation des chasseurs sur le thème de la sécurité à la chasse. La fusion de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage en Office Français de la Biodiversité et de la Chasse prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et cette fusion doit permettre de renforcer la police de l'environnement, de donner des nouveaux moyens aux inspecteurs de l'environnement et surtout d'introduire le délit d'entrave à l'action de chasse, nécessaire évolution face aux agissements de certains groupuscules extrémistes tels que les anti-vénérie.



Le sixième objectif est un point important de cette réforme puisqu'elle va permettre de valoriser toutes les actions des chasseurs en matière de biodiversité avec la création de l'éco-contribution gérée par les chasseurs et pour les chasseurs. Sur chaque permis de

chasser validé, 5 € seront abondés sur un fonds privé par les chasseurs via la Fédération Nationale des Chasseurs et complétés par 10 € de fonds public apportés par l'Etat. Ce fonds dédié à la biodiversité sera entièrement géré par la Fédération Nationale des Chasseurs et permettra de financer toute action en faveur de la biodiversité déjà mise en œuvre au sein du réseau fédéral telle que :

- Renforcer la mobilisation et l'engagement du réseau associatif chasse et des chasseurs pour la préservation de la faune sauvage et la biodiversité.
- Recruter des chargés de missions avec des portages de projets et le montage de partenariats.
- Restaurer la nature ordinaire et la trame écologique verte et bleue afin d'en assurer sa continuité.
- Préserver les espaces protégés et mettre en place un réseau cohérent.
- Participer aux actions de comptages et de suivis.
- Améliorer l'information et la communication, l'éducation et la formation à la biodiversité...

Enfin, cette réforme va confier de nouvelles missions aux Fédérations Départementales des Chasseurs avec notamment la gestion des plans de chasse mais aussi la tutelle des Associations de Chasse Communales Agréées.



Dans le cadre du projet de loi portant création de l'AFB-ONCFS, modifiant les missions des Fédérations des Chasseurs et renforçant la police de l'environnement qui est passé au Sénat les 10 et 11 avril 2019, de nombreux amendements ont été déposés et votés. C'est ainsi que sont apparus des articles favorables mais aussi défavorables à notre activité. Sans en faire une liste à la Prévert, notons que pour le moment et dans l'état actuel des choses et en attendant le passage à la Commission Mixte Paritaire en mai prochain, plusieurs changements significatifs :

- Le changement de nom du nouvel établissement qui devrait se nommer Office Français de la Biodiversité de la Chasse (OFNC).
- Les flux financiers de la réforme ont été fortement modifiés avec pour conséquence directe pour les Fédérations Régionales des Chasseurs de ne pas être dotés des fonds nécessaires à leur expansion alors que c'était un objectif fort de la réforme.
- Le renforcement de la sécurité à la chasse avec l'entrée en application de règles uniformes au niveau national, dont la possibilité de rétention immédiate du permis de chasser en cas d'incident matériel grave ou d'accident mortel ou corporel, le port obligatoire du gilet fluorescent pour les chasseurs en action collective de chasse à tir au grand gibier, la pose de panneaux de signalisation temporaire sur ou à proximité immédiate des voies publiques lors des actions collectives de chasse à tir au grand gibier, la remise à niveau obligatoire aux règles élémentaires de sécurité tous les dix

ans pour les chasseurs, selon un programme défini par la Fédération Nationale des Chasseurs.

- Le passage de la contravention au délit d'entrave désormais institué afin de faire respecter le droit à pratiquer la chasse face à des agressions, des actes de vandalisme devenus multiples.



Enfin, il est à noter que le Sénat a fort heureusement écarté plusieurs articles qui auraient pu avoir des incidences dramatiques sur notre activité tels que :

- Les spectres de l'indemnisation par les chasseurs des dégâts forestiers causés par le grand gibier.
- L'interdiction de la chasse le mercredi et un week-end sur deux.
- Le retour d'un timbre national grand gibier pour chaque permis national écarté à quelques voix près et qui, de fait, aurait remis en cause le permis de chasser national à 200 €.

Pour conclure sur ce sujet de la réforme de la chasse, la Fédération Nationale des Chasseurs reste très mobilisée pour lever les points de blocage et essayer de modifier certains amendements qui ne répondent pas à nos attentes et ne respectent pas non plus la volonté de l'exécutif. Affaire à suivre...

Je vais désormais laisser la place à notre trésorier, Michel DERIEZ pour la présentation des comptes et le vote des résolutions, puis à notre Commissaire aux Comptes, Francis GUILLEMET. Maintenant découvrez sous forme de vidéo les points importants de cette réforme globale de la chasse française. Merci à Horizon Vertical pour la conception de celle-ci. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne assemblée générale.



## 12. Rapport financier

Intervenant : Michel DERIEZ

Fonction : Trésorier de la FDC85



Je vais vous présenter les comptes annuels de l'exercice pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 tels qu'ils ont été approuvés par notre Commissaire aux Comptes. L'exercice 2017-2018 fait ressortir un excédent de 46 469 € contre un déficit de 160 830 € en 2017 qui se répartissent ainsi par secteur d'activité :

- Secteur général = - 23 082 € (N-1 = - 112 457€).
- Secteur dégâts de grand gibier = + 70 551 € (N-1 = - 48 773 €).
- Cet excédent est lié principalement à la stabilisation des effectifs, à une diminution des indemnités des dégâts de grand gibier et à la baisse des dépenses pour le permis de chasser à 0 €.

Concernant le secteur dégâts de grand gibier, notons que :

- Les recettes dégâts de grand gibier s'élèvent à 348 k€ contre 337 k€ en (N-1). La baisse du prix du bracelet sanglier a été largement compensée par la hausse du nombre de bracelets de sangliers et cervidés attribués.
- Les charges dégâts de grand gibier s'élèvent à 271 k€ contre 386 k€ en (N-1). Cette diminution s'explique par une forte baisse des indemnités aux agriculteurs. Elle s'établit à 99 k€ contre 191 k€ en (n-1) et des indemnités versées aux estimateurs (-17 k€).

Le cumul des réserves et du résultat de l'année du secteur dégâts de grand gibier permettra de disposer d'une réserve de 318 k€ après l'affectation du résultat 2018.

Le résultat de l'exercice du secteur général fait apparaître un déficit de 23 k€. Ce résultat négatif est à relativiser avec l'impact de 82 k€ du permis de chasser à 0 € dont le financement a déjà été prévu.

- Les recettes du secteur général s'élèvent à 1 808 k€ contre 1 646 K€ (N-1), soit une hausse de 162 k€ par rapport à (N-1) qui s'explique notamment par :
  - o Une hausse des cotisations de 15 k€ liée à celle du nombre de chasseurs.

- Une hausse des subventions de 135 k€ pour les partenariats techniques et autres dont les plus significatives avec l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional, le FEDER
- Les charges du secteur général s'élèvent à 1 787 k€ contre 1 675 k€ (N-1) soit une hausse de 112 k€ par rapport à N-1 :
  - Les charges principales concernent notamment les frais de personnel permanent qui s'élèvent à 894 k€, soit une augmentation de 88 k€ vis-à-vis de 2017, qui s'explique notamment par l'embauche de deux CDD financés par des subventions.
  - Le coût du permis de chasser à 0 € ressort à 82 k€ (hors frais de personnel) contre 119 k€ l'an passé. Ces chiffres sont à comparer aux 200 k€ mis en réserve lors des deux précédentes assemblées générales. Il a permis l'inscription de 556 candidats dont 339 ont été reçus sur l'exercice.

Compte tenu de la baisse du résultat financier lié à la moindre rentabilité des placements et du résultat exceptionnel, le résultat net du secteur général s'établit donc à un déficit de 23 082 € contre un déficit de 112 457 € en 2016-2017. En dehors de l'impact du permis de chasser à 0 €, le résultat du secteur général est positif de 59 k€ contre 7 k€ l'an passé grâce à une bonne maîtrise des charges et la hausse des recettes. Globalement, le résultat de la fédération que vous aurez à approuver est un excédent de 47 469 €.

Au niveau du bilan, le résumé des éléments d'actif et de passif arrêté au 30 juin 2018 est le suivant :

- L'actif immobilisé qui est de 966 k€ est constitué principalement de la ferme de Choisy, du siège social de Château Fromage ainsi que des matériels informatiques et de transport. L'augmentation est liée aux travaux de mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite à hauteur de 341 k€.
- Les investissements de l'exercice de 471 k€ ont été autofinancés et concernent principalement des véhicules et les travaux de la maison de la chasse et de la nature.
- L'actif circulant concerne les stocks de matériels, les créances envers les adhérents, les subventions à percevoir et la trésorerie.
- On constate une diminution de la trésorerie de 207 k€, liée principalement à l'autofinancement des investissements.
- Les fonds propres sont représentatifs de réserves de l'association à hauteur de 2 495 k€ dont 248 k€ pour le secteur dégâts grand gibier, 200 k€ pour le permis de chasser à 0 € et 74 k€ de subventions d'investissements.

Je vais maintenant vous présenter les budgets prévisionnels pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 :

- Pour le compte des dégâts de grand gibier, le budget prévisionnel 2019-2020 a été construit avec un volume d'attributions équivalent à la saison de chasse en cours et des prix de bracelets identiques à 2018-2019. Le montant de la cotisation grand gibier reste inchangé. Le total des produits s'élève à 347 k€. Pour le reste, nous avons stabilisé les postes de charges et estimé le montant d'indemnités versées aux agriculteurs à 125 k€. Le budget prévisionnel dégâts de grand gibier est en équilibre.

- Du côté du service général, le montant total des recettes et des charges est de 1 924 k€ avec au niveau des charges, la fin du permis de chasser à 0 € et l'embauche d'une chargée de mission en CDD financée par des subsides extérieurs. Le budget prévisionnel du secteur général est en équilibre. Il est noté que ces budgets prévisionnels sont susceptibles d'évoluer très nettement avec la réforme de la chasse (fusion des comptabilités, permis de chasser national à 200 €, éco-contribution...).

Je vous remercie de votre attention et je vais maintenant laisser la parole à notre Commissaire aux Comptes, Monsieur Francis GUILLEMET.

## 13. Rapport du Commissaire aux Comptes

Intervenant : Francis GUILLEMET

Fonction : Commissaire aux Comptes au sein du Groupe Y - Nexia



Aux membres de l'association,

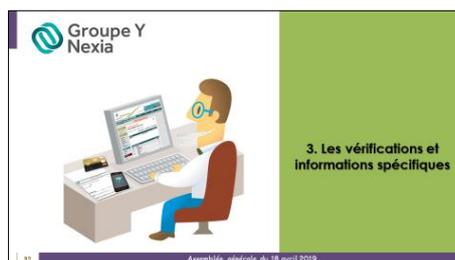
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association « Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. A cet égard, nous nous sommes notamment assurés de la permanence des méthodes de répartition des charges et des produits entre les différents secteurs d'activités de la Fédération : « secteur général » et « dégât grand gibier », ainsi que la prise en compte et de l'utilisation des subventions inscrites au compte de résultat sur l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Fait à la Roche sur Yon, le 12 mars 2019.

Le Commissaire aux comptes, Groupe Y BOISSEAU

## 14. Vote des résolutions

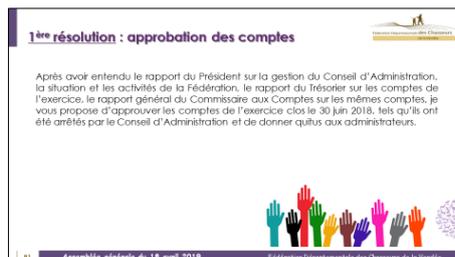
---

Intervenant : Michel DERIEZ

Fonction : Trésorier de la FDC85



Maintenant que les comptes ont été certifiés par notre Commissaire aux Comptes, je vais vous demander de bien vouloir voter les résolutions suivantes.

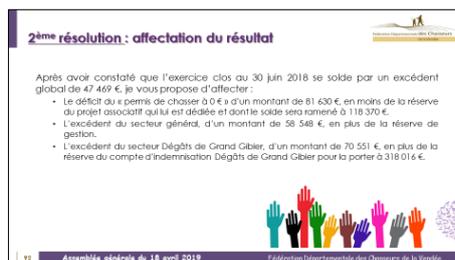


### **1ère résolution : approbation des comptes**

Après avoir entendu le rapport du Président sur la gestion du Conseil d'Administration, la situation et les activités de la Fédération, le rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice, le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les mêmes comptes, je vous propose d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et de donner quitus aux administrateurs.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.



### **2ème résolution : affectation du résultat**

Après avoir constaté que l'exercice clos au 30 juin 2018 se solde par un excédent global de 47 469 €, je vous propose d'affecter :

- Le déficit du « permis de chasser à 0 € » d'un montant de 81 630 €, en moins de la réserve du projet associatif qui lui est dédiée et dont le solde sera ramené à 118 370 €.
- L'excédent du secteur général, d'un montant de 58 548 €, en plus de la réserve de gestion.
- L'excédent du secteur Dégâts de Grand Gibier, d'un montant de 70 551 €, en plus de la réserve du compte d'indemnisation Dégâts de Grand Gibier pour la porter à 318 016 €.

## VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.



### **3ème résolution : conventions réglementées**

Je vous propose d'approuver les conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes mis à disposition des adhérents au siège social de la Fédération.

## VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.



### **4ème résolution : projets de budgets prévisionnels 2019-2020**

Après avoir pris connaissance du rapport financier, je vous propose d'approuver les budgets prévisionnels 2019-2020, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.



### **5ème résolution : montant du timbre fédéral annuel 2019-2020**

Je vous propose de fixer à 73 € le montant du timbre fédéral annuel 2019-2020 dont 0,30 € pour la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.



**6<sup>ème</sup> résolution : montants des cotisations temporaires 2019-2020**

Je vous propose de fixer :

- Le montant du timbre fédéral temporaire 9 jours (non renouvelable) à 36,50 € (soit 50 % de la cotisation annuelle).
- Le montant du timbre fédéral temporaire 3 jours à 18,25 € (soit 25 % de la cotisation annuelle).

**VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.



**7<sup>ème</sup> résolution : barèmes des contributions liées au contrat multiservices 2019-2020**

Je vous propose de fixer comme suit le barème des contributions liées au contrat multiservices, par les titulaires du droit de chasse :

- Droit fixe : 49,20 €.
- Droit proportionnel à la superficie :
  - o De 0 à 500 Ha : 0,256 € par Ha.
  - o Au-delà de 500 Ha : 0,063 € par Ha.
- Assurance responsabilité civile organisateur de chasse « dommages à autrui » : 20 €.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.



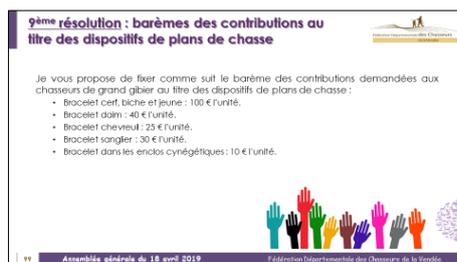
### **8ème résolution : montants des cotisations départementales grand gibier 2019-2020**

Je vous propose de fixer comme suit le montant des cotisations départementales grand gibier pour l'exercice 2019-2020 :

- Cotisation départementale grand gibier : 12 €.
- Cotisation grand gibier temporaire 9 jours (non renouvelable) : 6 €.
- Cotisation grand gibier temporaire 3 jours (renouvelable 2 fois) : 3 €.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.



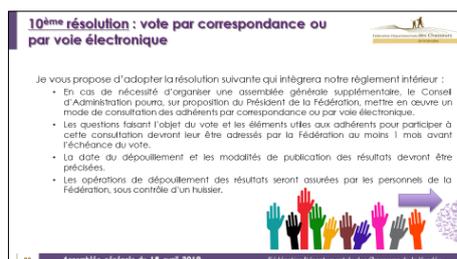
### **9ème résolution : barèmes des contributions au titre des dispositifs de plans de chasse**

Je vous propose de fixer comme suit le barème des contributions demandées aux chasseurs de grand gibier au titre des dispositifs de plans de chasse :

- Bracelet cerf, biche et jeune : 100 € l'unité.
- Bracelet daim : 40 € l'unité.
- Bracelet chevreuil : 25 € l'unité.
- Bracelet sanglier : 30 € l'unité.
- Bracelet dans les enclos cynégétiques : 10 € l'unité.

**VOTE A MAIN LEVEE**

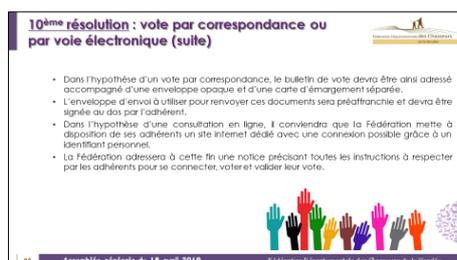
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.



**10<sup>ème</sup> résolution : vote par correspondance ou par voie électronique**

Je vous propose d'adopter la résolution suivante qui intégrera notre règlement intérieur :

- En cas de nécessité d'organiser une assemblée générale supplémentaire, le Conseil d'Administration pourra, sur proposition du Président de la Fédération, mettre en œuvre un mode de consultation des adhérents par correspondance ou par voie électronique.
- Les questions faisant l'objet du vote et les éléments utiles aux adhérents pour participer à cette consultation devront leur être adressés par la Fédération au moins 1 mois avant l'échéance du vote.
- La date du dépouillement et les modalités de publication des résultats devront être précisées.
- Les opérations de dépouillement des résultats seront assurées par les personnels de la Fédération, sous contrôle d'un huissier.



- Dans l'hypothèse d'un vote par correspondance, le bulletin de vote devra être ainsi adressé accompagné d'une enveloppe opaque et d'une carte d'émargement séparée.
- L'enveloppe d'envoi à utiliser pour renvoyer ces documents sera préaffranchie et elle devra être signée au dos par l'adhérent.
- Dans l'hypothèse d'une consultation en ligne, il conviendra que la Fédération mette à disposition de ses adhérents un site internet dédié avec une connexion possible grâce à un identifiant personnel.
- La Fédération adressera à cette fin une notice précisant toutes les instructions à respecter par les adhérents pour se connecter, voter et valider leur vote.

### VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

**11<sup>ème</sup> résolution : fusion des comptabilités**

Je vous propose comme le prévoit la réforme de la chasse en cours d'adoption, de fusionner les deux comptabilités existantes (secteur dégâts de grand gibier et secteur général) en une seule et unique comptabilité.

### VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.



### **12<sup>ème</sup> résolution : mise en place de la participation des territoires au financement des dégâts**

Comme prévu par l'article L.426-5 du Code de l'Environnement, je vous propose de mettre en place la participation des territoires afin de financer les dégâts occasionnés par le grand gibier en complément de la participation personnelle des chasseurs de grand gibier (timbre grand gibier départemental) et de la participation au titre des dispositifs de marquage (bracelets sanglier et grand gibier) :

- Pour tous les territoires du département à 0 € par Ha sauf dans les points noirs.
- Dans les points noirs, à 0,45 € par Ha pour les territoires ne respectant les règles définies dans l'arrêté préfectoral d'ouverture clôture 2019-2020.

### VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

J'en ai terminé avec le rapport financier et vous précise que conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de la Fédération, l'ensemble des éléments budgétaires seront transmis au Préfet. Je vous remercie de votre attention et je remercie à nouveau Monsieur Francis GUILLEMET, notre Commissaire aux Comptes.

## **15. Réponses aux questions SVP**

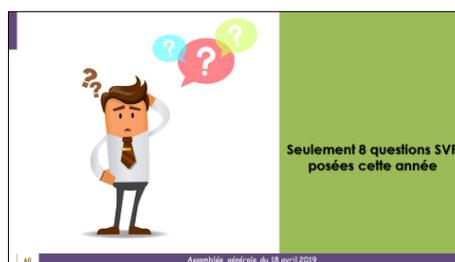
Intervenant : Cyril MOREAU

Fonction : Directeur de la FDC85



Mesdames, messieurs, bonjour,

Chaque année, lors de l'envoi de notre première circulaire aux adhérents, nous vous avons transmis un imprimé vierge vous permettant de nous solliciter sur une ou plusieurs questions relatives à la chasse.



Seules huit questions nous ont été posées cette année, bien moins que les années précédentes. Serait-ce à dire que la communication s'améliore ? Je n'irai pas jusque-là mais en tout cas, l'information fournie par nos services semble « percoler » à tous les échelons de la chasse vendéenne. Trois d'entre elles ont retenu l'attention du Conseil d'Administration et je vais essayer d'y répondre.



La première question traite des codes de trompes lors des battues au grand gibier. Je vous rappelle que chaque territoire est souverain dans l'organisation de ses chasses collectives au grand gibier. Ce n'est pas le rôle de la Fédération d'imposer des codes du fait de la diversité des espèces sur les territoires de chasse et de la manière d'organiser la chasse en fonction des biotopes et des préférences de chacun. Cependant, dans le registre de battue que chaque responsable de territoire recevra gracieusement pour la prochaine campagne de chasse, plusieurs recommandations sont inscrites à titre indicatif et notamment des codes de « pibole » ou de « corne de chasse » fournis : début de traque, renard, chevreuil, sanglier, fin de traque.... Ce sont des exemples dont vous pouvez vous inspirer ou non, c'est à votre convenance.



La seconde question posée a trait une nouvelle fois au bracelet de sanglier et sa demande de suppression. Pour commencer, je tiens à rappeler que le financement des dégâts de grand gibier est l'une de nos principales missions de service public confiée par le législateur et qu'à ce titre, nous devons assurer une continuité dans le financement de ceux-ci. D'ailleurs, le Code de l'Environnement est très clair dans ce domaine. Il existe en France pratiquement autant de systèmes pour financer les dégâts que de départements. D'abord, il est important de bien comprendre le fonctionnement. Notre compte dégâts oscille grosso modo chaque année aux alentours de 350 k€ qu'il nous faut financer. Depuis toujours, la Fédération a décidé qu'en Vendée, ce sont les chasseurs de grand gibier et tout particulièrement de sanglier qui doivent payer pour les dégâts occasionnés par cette espèce. C'est ainsi qu'en 1989, un plan de chasse sur l'espèce sanglier a été instauré avec des dispositifs de marquage dont le montant des bracelets a été très nettement diminué ces dernières années. D'autres Fédérations ont fait le choix de mutualiser sur l'ensemble des chasseurs de leurs départements cette note des dégâts. Bien évidemment, tout le monde sait que l'herbe est toujours meilleure dans le champ du voisin et qu'elle est aussi plus verte. Analyser une situation en ne regardant que par le bout de la lunette ne me semble pas être ni la bonne approche ni celle la plus objective possible. En Vendée, les bracelets de sanglier, le timbre grand gibier et demain la participation des territoires doivent nous permettre de garantir sur le long terme le financement des dégâts de grand gibier. J'invite ceux qui prennent toujours les exemples de nos chers voisins de bien se renseigner sur les niveaux de dégâts de sanglier et sur la manière dont demain ils vont les financer... à travers vraisemblablement une contribution territoriale forte dont la majeure partie des territoires devra s'acquitter, en tout cas ce n'est pas la volonté du Conseil d'Administration actuel. Voilà pourquoi en Vendée, le bracelet de sanglier est payant et obligatoire et le restera.



La troisième question traite du recyclage des cartouches de chasse. Dans le département, une collecte des douilles de balles pour le grand gibier est déjà organisée par l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge, section Vendée. Pour le reste des cartouches de chasse et en l'état actuel des choses, le Conseil d'Administration ne souhaite pas s'engager dans un système de collecte organisé sauf à ce que cette problématique soit reprise à l'échelon de la Région des Pays de la Loire.



Pour conclure, il y a un autre sujet d'actualité sur lequel nous allons plancher dans les mois à venir, c'est celui de la gestion des déchets de venaison. De nombreux départements ont mis en place des systèmes de collecte de ces déchets via l'équarrissage et nous devons également en Vendée nous poser la question du devenir de ces déchets. La Fédération reviendra vers vous pour vous tenir informés de ce qui pourrait être mis en place et proposer aux responsables de territoires de chasse dans les années à venir. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une très bonne fin d'assemblée générale.

## 16. Bilan d'activités du service départemental de l'ONCFS

Intervenant : Philippe DULAC

Fonction : Chef du service départemental de la Vendée au sein de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage



## 17. Trophée Chasse Durable Vendée

Intervenant : Gilles DOUILLARD

Fonction : Président de la FDC85



Cette année, la Fédération n'a reçu que 16 candidatures pour le Trophée Chasse Durable Vendée contre 35 l'année dernière avec une qualité moindre que les années passées. Ces 16 dossiers se répartissent ainsi par secteur géographique : secteur 1 nord-ouest (3 dossiers), secteur 2 nord-est (4 dossiers), secteur 3 sud-ouest (8 dossiers) et secteur 4 sud-est (seulement 1 dossier). Une analyse précise des candidatures a été réalisée tant sur le plan technique,

administratif qu'au niveau de la communication afin d'attribuer une note. Le Conseil d'Administration réunie en séance du 1<sup>er</sup> avril, et ce n'est pas un poisson d'avril, a décidé de remettre un seul trophée chasse durable cette année. J'appelle donc Monsieur Christophe DORIS, président de la société de chasse communale de Curzon, afin de nous présenter leur dossier.

Intervenant : Christophe DORIS

Fonction : Président de la société de chasse communale de Curzon



Mesdames, Messieurs,  
Bonjour à tous,

Merci, Monsieur le Président, pour ce prix Trophée Chasse Durable, qui vient récompenser les actions de notre société de chasse communale de Curzon. J'en suis le Président depuis trois saisons et je tiens, ici, à remercier les présidents qui m'ont précédé, le dernier à ce poste, Monsieur MATHIEU qui m'accompagne aujourd'hui. Depuis de nombreuses années, les différents membres des conseils d'administration et les sociétaires ont lancé et réalisé les projets qui nous permettent, aujourd'hui, d'être lauréat. Merci à eux. Notre société de chasse, fondée en 1937, dispose d'un territoire d'environ 1 330 hectares. Cet espace se compose d'un marais communal de 296 ha, d'une zone de plaine et prés marais de 1 037 ha dont 10 ha de boisement. Une réserve de chasse d'environ 60 hectares sera bientôt validée à Brenessart. Ce territoire se répartit sur cinq communes : Curzon, Lairoux, Saint Benoist sur Mer, Saint Cyr en Talmondais et Grues.



L'année cynégétique 2018-2019 a débuté avec 32 sociétaires, dont un jeune Curzonnais (1<sup>er</sup> permis bénéficiant du permis de chasser à 0 €). A partir d'octobre 2018, nous avons accueilli huit chasseurs extérieurs à la commune qui prennent des cartes « marais ». Nos sociétaires pratiquent la chasse devant soi au chien d'arrêt ou au chien courant. Seul le dimanche est autorisé puis, à partir du 11 novembre, le mercredi est chassable jusqu'à la fermeture générale. Notre recherches sur notre marais communal et dans nos prés marais l'ensemble du petit gibier sédentaire mais surtout les espèces migratrices. Le gibier d'eau est chassé au hutteau, à la passée et à la botte. A noter, début février 2019, une douzaine de sociétaires pratiquaient la chasse aux oies à poste fixe et étaient détenteurs de l'application Chassadapt.



L'espèce sanglier est gérée avec les territoires voisins afin d'avoir un contrôle géographique des populations. Le groupement de l'Octroi réunit les sociétés de chasse des communes d'Angles, la Jonchère, Saint Benoist sur Mer, Curzon et une grande partie des chasses privées incluses dans ces territoires. Au 28 février 2019, quatorze sangliers avaient été prélevés. Sécurité, convivialité et respect des autres sont les notions de base de notre groupement. La saison s'est terminée à Curzon chez le Président du groupement Monsieur MATHIEU, une cinquantaine de chasseurs étaient réunis autour de deux sangliers cuits à la broche. Quatre équipages aux chiens courants découpent régulièrement, nous accueillons aussi un équipage de vénerie sous terre et un équipage de chasse à courre du chevreuil. Pour la recherche au sang du gibier blessé, Pierre DURAND et Marc GUIBERT sont déjà intervenus avec leur compagnon.

Nous venons d'implanter, cette année, notre 7<sup>e</sup> volièrre de rappel. Elles reçoivent en février des faisans reproducteurs et début août des perdreaux de repeuplement suivant la convention signée avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée. Sur l'ensemble du territoire, nous avons mis en place un réseau d'agrains et d'abreuvoirs, entretenus et suivis toute l'année. Nous avons de bons rapports avec nos douze agriculteurs locaux, amenant la mise en place de cultures à gibier et de couverts végétaux. Quatre piégeurs sont formés, deux sociétaires ont effectué la formation corvidés, un la formation hygiène venaison et deux la formation sécurité battue.



Le 13 janvier 2017, notre société de chasse a signé un protocole de gestion de l'eau des marais communaux de Lairoux et Curzon. Nous sommes partenaires, avec les communes propriétaires, l'Etablissement Public du Marais Poitevin, le Parc Naturel Régional, les Fédérations de chasse et de pêche, la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Ce protocole a pour objet la définition des modalités de gestion de l'eau afin de garantir le bon état des habitats et des espèces. Nous accompagnons aussi la commune de Curzon dans la lutte des espèces invasives animales (ragondins...) et végétales la Jussie et nous sommes présents chaque année, fin avril, à l'ouverture du marais communal. Notre société de chasse apporte sa contribution aux manifestations organisées par le comité des fêtes Curzonnais : le Rallye du Marais, les festivités du 14 juillet, les traditionnelles Brazucades et la foire aux Poulains. Nous

organisons aussi depuis deux ans un loto qui a un important succès avec 450 joueuses/joueurs.



Nos projets à court et moyen terme sont de renforcer les aménagements du territoire, volières de rappel, débroussaillage et aménagement des dessous de pylônes, mise en place de garennes, acquisition d'une barre d'effarouchement, création d'une volière anglaise ainsi que la poursuite des plantation de haies en associant les enfants de l'école communale avec lesquels nous voulons assurer une relation transgénérationnelle pour les sensibiliser à la protection de la biodiversité incluant l'activité cynégétique. Nous prévoyons de leur offrir un déplacement pédagogique au niveau des réserves naturelles proches. Ayant le soutien de nos sociétaires lors de l'assemblée générale de février dernier, nous nous engageons dans la poursuite de ces projets faisant appel au bénévolat. Je vous remercie et bonne journée à tous.

Intervenant : Gilles DOUILLARD

Fonction : Président de la FDC85

C'est le moment que vous attendez tous, nous allons leur remettre leurs fameux sésames. Je demanderai à notre partenaire financier sur cette opération, le Crédit Mutuel Océan, de bien vouloir nous rejoindre et je vais laisser la parole à Monsieur Nicolas FROUIN son représentant de bien vouloir nous dire un mot.

Intervenant : Nicolas FROUIN

Fonction : Chargé de relations publiques au Crédit Mutuel Océan



Intervenant : Gilles DOUILLARD

Fonction : Président de la FDC85



Avant de remettre ce premier prix du Trophée Chasse Durable et exceptionnellement cette année, nous avons décidé de remettre deux prix d'encouragement à deux territoires de chasse des sociétés de chasse de la Gaubretière et des Landes Génusson qui ont mené un travail important de mise à jour de leurs baux de chasse et la sécurisation de l'activité chasse sur ces deux communes. J'appelle donc les représentants de ces deux sociétés de chasse à me rejoindre ici afin que nous leurs remettions en guise de soutien pour leur action un chèque spécimen d'un montant de 250 €. Le véritable chèque vous parviendra dans les prochains jours...



Merci à Christophe DORIS et aux membres de la société de chasse de Curzon de bien vouloir me rejoindre à ce pupitre pour la remise du premier prix du trophée chasse durable Vendée d'un montant de 1 500 €. Merci de bien vouloir les applaudir comme il se doit.

## 18. Remise des décorations

Intervenant : Gilles DOUILLARD et les élus fédéraux

Fonction : Conseil d'Administration de la FDC85



Comme chaque année, en récompense pour leurs investissements au sein de leurs associations, dans l'intérêt de la chasse, de la faune sauvage et ses habitats, je vais procéder à la remise des décorations pour les services rendus à la cause cynégétique. A l'appel de votre nom, je vous demanderai de bien vouloir rejoindre l'administrateur au pupitre pour la remise de votre médaille. Cette année, nous avons décidé d'honorer nos récipiendaires en leur remettant également le livre sur « la bécasse des bois, histoire naturelle » d'Yves FERRAND et François GOSSMANN.

## Marc GUIBERT intervient :

- **Monsieur Albert GUIBOT** a à son actif 55 validations de permis de chasser sans interruption. C'est une personne qui se dévoue volontairement pour la société : toujours présent aux battues, aux déterrages et aux manifestations. Il fut Vice-Président pendant 7 ans de l'Union des Chasseurs Perois, Secrétaire-Adjoint pendant 2 ans et est actuellement membre du bureau depuis 2009.  
Je tiens à te remettre cette médaille de bronze, témoin de ton implication à la cause cynégétique.

## Erick MAROLLEAU intervient :

- **Monsieur Joseph PLUCHON** a chassé pendant 47 ans au sein de la société Saint Claude sur la commune de la Bruffière dont 25 années de présidence depuis sa création le 31 août 1971.  
**Je tiens à te remettre cette médaille de bronze, témoin de ton implication à la cause cynégétique.**
- **Monsieur Noël DURAND** est chasseur depuis 1974 au sein de la société de chasse Saint Bernard sur la commune de la Bruffière. Il a été trésorier de 1996 à 2002 puis président de 2002 à 2018. Il est également piégeur depuis 2013.  
**Je tiens à te remettre cette médaille de bronze, témoin de ton implication à la cause cynégétique.**

## Marinette BROCHARD intervient :

- **Monsieur Marc THOREAU** est le président de la chasse privée « Les Amis Chasseurs de la Foye ». Il a créé l'Association Française des Amateurs de Chasse aux Chiens Courants de la Vendée en 2006 et en est toujours le Président. Il est également administrateur au sein de la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants au niveau national. Il est aussi Président des AFACCC des Régions Pays de la Loire-Bretagne.  
**Je tiens à te remettre cette médaille de bronze, témoin de ton implication à la cause cynégétique.**

## David MARCHEGAY intervient :

- **Jean-Paul SOURIS** a été président de la société intercommunale de Lairoux-la Claye pendant 10 ans (2006 à 2016). Il est membre du Conseil d'Administration depuis 16 ans (2000). Il est devenu responsable du groupe de travail au niveau de la communication ce qui a permis à la société d'être lauréate du Trophée Chasse Durable 2017 et du second prix des Honneurs Laurent Perrier de la chasse 2018-2019.  
**Je tiens à te remettre cette médaille de bronze, témoin de ton implication à la cause cynégétique.**
- **Monsieur Jean-Paul BARRITAUD** est secrétaire de la société de chasse communale de Curzon. Il participe activement à toutes les manifestations. Quand pour les uns la saison se termine, pour lui elle continue pour préparer l'avenir et la pérennité de la société de chasse.

**Je tiens à te remettre cette médaille de bronze, témoin de ton implication à la cause cynégétique.**

Michel DERIEZ intervient :

- **Monsieur Michel ARCHAMBAUD** a été président de la société de chasse de Bois de Cené pendant 12 ans et garde-chasse particulier pendant 3 ans. Il est très polyvalent puisqu'il a su fabriquer à ses frais une barre d'effarouchement (primée par la Fédération), construire et aménager le rendez-vous de chasse de la société, fabriquer une volière anglaise ainsi que 10 miradors. Il est responsable de battue, administrateur dans le bureau du GIC lièvre depuis plusieurs années. Il s'occupe également de l'élevage de petit gibier et de l'entretien de parcelles.

**Je tiens à te remettre cette médaille de bronze, témoin de ton implication à la cause cynégétique.**

- **Monsieur Gérard DUFIEF** est Trésorier-Adjoint de la société de chasse communale de Bouin depuis 20 ans, il s'est investi pour la société durant ces nombreuses années.

**Je tiens à te remettre cette médaille de bronze, témoin de ton implication à la cause cynégétique.**

Léopold PIETERS intervient :

- **Monsieur Bernard CORCAUD** chasse depuis l'âge de 18 ans et aujourd'hui il en a 76, il est donc à son 58<sup>e</sup> permis de chasser. En 1960, il entre comme sociétaire et en 1994, il est élu membre du bureau au sein de la société de chasse communale de la Barre de Monts. Etant élu membre du bureau, il est chargé de s'occuper de la trésorerie au sein de la société communale de chasse. Pendant de très nombreuses années, il n'a pas compté son temps entièrement dévoué à la mission qui lui a été confiée. En 2014, après 20 ans passés comme membre du bureau, il décide de ne pas se représenter aux élections, cependant sa passion et l'amour de la chasse l'emportent et il continue de s'occuper de l'animation autour de la chasse.

**Je tiens à te remettre cette médaille de bronze, témoin de ton implication à la cause cynégétique.**

Marc THOREAU intervient :

- **Monsieur Alain DRAPEAU** est président de la société de chasse de Pouillé depuis 2004, il a toujours œuvré pour que cette société soit toujours dynamique, organisant tous les ans le traditionnel repas de chasse. Veillant toujours à satisfaire les sociétaires et les agriculteurs en leur offrant tous les ans un méchoui. Il dirige et dirigera encore longtemps cette société.

**Je tiens à te remettre cette médaille de bronze, témoin de ton implication à la cause cynégétique.**

- **Monsieur Yves GUITON** a pris son premier permis de chasser en 1958 (60<sup>ème</sup> validation). Il a été membre du Conseil d'Administration de la société de chasse de Sainte Hermine le Simon la Vineuse depuis 1985 et membre du bureau depuis 1993. Il a été vice-président pendant 23 ans et est trésorier depuis 3 ans. Il a également été très actif pour la société en participant aux opérations de piégeage de renards et corbeaux.

**Je tiens à te remettre cette médaille de bronze, témoin de ton implication à la cause cynégétique.**

## Patrick HUBERT intervient :

- Après 40 ans à la tête de la société de chasse communale de Monsireigne, **Monsieur André ROUET** a souhaité passer la main à 76 ans. Durant cette période, il a œuvré pour la gestion cynégétique de ce territoire avec la plantation d'arbres, le piégeage, le repeuplement de gibiers en gérant en parallèle une bonne harmonie avec le monde agricole. Malgré son départ, il continue d'être à disposition de la société pour les manifestations. Mettant toujours à disposition chez lui un local pour le matériel, il ne manque pas de venir nous saluer au départ de chaque battue.

**Après la médaille de bronze obtenue en 1997, je tiens à te remettre cette médaille d'argent, témoin de ton dévouement à la cause cynégétique.**

- **Monsieur Pierre GABORIAU** est chasseur depuis 1968. Membre du conseil d'administration de la société de Sainte Cécile depuis 1981, trésorier de 1992 à 2018, piégeur depuis 1988 et garde-chasse particulier depuis 1992, il est à l'origine des comptages de lièvres sur cette commune. Il s'occupe également de l'organisation des battues de sangliers et chevreuils. Il consacre beaucoup de temps et d'énergie afin que chaque jour de chasse reste un plaisir pour tous, dans les meilleures conditions possibles. Son dévouement pour la chasse et les autres chasseurs est reconnu par tous les sociétaires.

**Après la médaille de bronze obtenue en 2002, je tiens à te remettre cette médaille d'argent, témoin de ton dévouement à la cause cynégétique.**

## Gilles DOUILLARD intervient :

- **Monsieur Léopold PIETERS** est passionné de chasse aux migrateurs. Depuis son arrivée en Vendée, il a consacré beaucoup de son temps à pratiquer sa passion et surtout à partager et s'investir dans la défense et la représentation des chasseurs sur tout le département et ailleurs. Il est un ardent défenseur de nos belles chasses à tous. Merci beaucoup Léo pour ta présence et tes paroles qui donnent du courage aux chasseurs vendéens. Léo est également président de la société de chasse de la Guérinière. Il défend l'accès à la ressource en eau pour que les chasseurs puissent construire la biodiversité de demain.

**Je tiens à te remettre cette médaille de bronze, témoin de ton implication à la cause cynégétique.**

Merci aux sonneurs de bien vouloir nous interpréter « les honneurs ». Je pense que nous pouvons tous, au nom de la chasse vendéenne, les applaudir de nouveau très chaleureusement. Merci pour eux.

## 19. Interventions des personnalités



Intervenant : Cécile BARREAU

Fonction : Vice-Présidente du Conseil Départemental et Présidente de la Commission Territoires et Collectivités

Intervenant : Sophie BOUYER

Fonction : Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Vendée

Intervenant : Alexandre ROYER

Fonction : Directeur-Adjoint de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée

## 20. Allocution de clôture

---

Intervenant : Gilles DOUILLARD

Fonction : Président de la FDC85



Après cette matinée dense de par son contenu mais surtout riche d'informations pour vous, responsables de territoires mais aussi partenaires de la Fédération, je ne peux pas conclure cette assemblée générale sans aborder un dernier sujet dont je suis particulièrement fier, c'est la concrétisation d'un travail amorcé il y a déjà plusieurs années. Il s'agit de la signature de la convention triennale de partenariat avec la Région des Pays de la Loire. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier l'ensemble des élus et des collaborateurs qui ont travaillé de concert et en étroite relation pour que ce projet aboutisse.



Cette convention de partenariat entre la Région des Pays de la Loire et le réseau cynégétique valable pour trois ans a été signée le 22 février dernier. Ces structures ont souhaité, conjointement, développer et renforcer notre collaboration existante en signant une convention triennale de partenariat avec trois axes majeurs relatifs à la préservation et la valorisation de la biodiversité visant à mettre en œuvre sur le terrain des actions concrètes



- Le premier volet consistera à approfondir la connaissance et l'expertise sur la biodiversité en coordonnant et structurant l'action collective autour de priorités partagées mais également en améliorant le porter à connaissance.
- Le second volet sera consacré à préserver et restaurer les habitats et les espèces (faune et flore) à forte responsabilité régionale mais également la nature dite « ordinaire ».
- Le troisième volet consistera à mobiliser et former les acteurs régionaux pour une meilleure prise en compte de la biodiversité, via l'organisation d'une journée régionale de la biodiversité et d'autres démarches participatives. Cette action reprendra le pôle bocage existant et les animations autour du 22 mai 2019 sur le thème de la biodiversité (sorties nature, chantiers participatifs, formations, ateliers techniques...).

Pour mettre en œuvre ces actions spécifiques, une enveloppe financière a été allouée au réseau régional des Fédérations des Chasseurs pour un montant total de 1,2 millions d'€ sur 3 ans soit 400 000 € par an.



Ce partenariat va permettre aux élus territoriaux, aux acteurs de la vie civile et au grand public de mieux connaître les actions réalisées par les chasseurs en faveur de la préservation de l'environnement, de l'amélioration des connaissances sur la faune sauvage, de la gestion des espèces ordinaires et patrimoniales... et de reconnaître enfin le rôle des chasseurs sur les territoires en maintenant un tissu rural actif et en permettant de garantir un dynamisme des campagnes dans une région telle que les Pays de la Loire.

Cette assemblée générale 2019 arrive à son terme. Merci encore pour votre attention et votre patience. Avant de passer aux réjouissances gustatives, je vous invite à regarder la vidéo promotionnelle de la fête de la chasse et du chien courant qui se tiendra les 13 et 14 juillet prochain à Moulins dans le cadre des 30 ans de la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants. Je ne peux que vous inviter à vous y rendre. Plus de 6 500 chiens sont déjà inscrits, c'est un record, toute manifestation cynégétique ou cynophile confondue.

Merci à l'équipe de la région, merci encore à toute l'équipe fédérale et à l'année prochaine.

Vive la chasse et vive la Vendée...

